

יחידה / национален / שפה / 文化 / شرقيّة
i n a l c o

Institut national
des langues
et civilisations orientales

Enseignement supérieur et recherche depuis 1795

SCHEMA DIRECTEUR VIE DE LA ETUDIANTE

2023-2028

En concordance avec les propositions de ce SDVE, le service REVE a « sollicité et valorisé les talents des étudiant.e.s dans le cadre de la communication institutionnelle [...] de l'Inalco » (Action 85). Alais Aubron, étudiante à l'Inalco en première année de Master Communication, Organisation et Nouveaux Médias en Contexte Interculturel (COCI) et Etudes chinoises, a mis en page ce livret.





Le rapport que vous allez lire est l'aboutissement d'une démarche collective entamée en février 2022. Je tiens ici à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce plan et notamment les étudiants qui ont été au cœur de ce processus de co-construction ainsi que Laurent Maheux (Vice-président à la réussite et à la vie étudiante) et toute l'équipe du service administratif Réussite et Vie étudiante de l'Inalco.

La pandémie de covid a rappelé à tous l'importance d'une solidarité et d'une organisation capable de répondre aux besoins et demandes de nos étudiants. Bien que nous soyons sortis de cette crise sanitaire mondiale, la période actuelle reste complexe et les enjeux sociétaux et individuels sont nombreux. Nous y répondons à travers les propositions de ce plan axées autour de plusieurs thèmes stratégiques nationaux : le modèle économique et social, la santé et le mode de vie, la vie de l'étudiant sur le campus et la mobilité géographique. Nous n'oublions pas d'y ajouter bien évidemment les enjeux de vie étudiante liés à la formation elle-même : les conséquences sur les parcours et la réussite, l'organisation des cursus, la numérisation croissante des méthodes d'enseignement.

S'il fallait résumer ce plan en trois mots-clés, cela pourrait être : inclusivité, bien-être et engagement, trois notions qui imprègnent la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche et que nous faisons nôtres à l'Inalco.

S'ajoutent à cela deux axes transversaux qui rendent compte d'une nécessaire réflexion sur l'optimisation des locaux et des emplois du temps ouvrant des espaces de vie à la communauté étudiante de l'Inalco.

Enfin, il s'agira de faire connaître les offres et dispositifs existants en matière de santé, de sport, de culture et de rester vigilant et attentif à la bonne continuité des actions envisagées et déclinées dans ce plan.

Le présent plan établi pour la période 2023-2028 apportera, je l'espère, des éléments utiles au lecteur pour la juste appréciation de ces actions, celles déjà mises en œuvre et celles à venir.

Jean-François HUCHET,
Président de l'Inalco

SOMMAIRE

INTRODUCTION

6

Objectif, définition et contexte

6

Principes recteurs et problématiques transversales

8

Méthodologie d'élaboration

10

Les étapes du processus

10

L'enquête initiale *#DesClicsUnDéclit*

11

Les ateliers de consultation et de co-élaboration

12

Le comité de suivi

12

L'écosystème de la vie étudiante à l'Inalco

13

Les missions du service Réussite étudiante et Vie étudiante (REVE)

13

Le service de l'évènementiel et de l'action culturelle (SEAC)

14

Les associations étudiantes

14

Le financement par la CVEC

14

Les étudiant.e.s de l'Inalco en quelques chiffres

15

DES ÉTUDIANT.E.S ACCUEILLI.E.S ET RESPECTÉ.E.S DANS LEUR DIVERSITÉ

18

Accueil et intégration

19

Axe #1 – Mieux informer et mettre les outils numériques au service de la vie étudiante.

19

Axe #2 – Développer des dispositifs d'intégration adaptés pour tou.te.s les primo-entrant.e.s.

21

Axe #3 – Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant.e.s à l'Inalco

22

Handicap

23

Axe #1 – Formaliser un schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH)

24

Axe #2 – Informer, sensibiliser et former les étudiant.e.s

24

Axe #3 – Mener une politique de vie étudiante inclusive à l'égard des ESH s'appuyant sur les pairs et les associations

26

Discriminations et harcèlement	28
Axe #1 – Renforcer les actions d’information, de sensibilisation et de formation	29
Axe #2 – Incarner notre politique inclusive dans des mesures concrètes représentatives	31
Axe #3 – Améliorer la connaissance des actes de discrimination ou de harcèlement et mieux accompagner les victimes	32

DES ÉTUDIANT.E.S EN FORME ET OUVERT.E.S SUR LA CULTURE

34

Sport, santé, bien-être	35
Axe #1 – Réduire les freins à la pratique des activités physiques ou sportives et développer l’offre axée bien-être	38
Axe #2 – Améliorer la prévention et la promotion de la santé	39
Axe #3 – Améliorer la promotion du sport	40
Culture	41
Axe #1 – Lever les freins et susciter l’envie en développant la médiation	38
Axe #2 – Rendre l’offre existante plus visible, encourager les pratiques, soutenir les initiatives	39
Axe #3 – Valoriser les pratiques, les engagements et les talents des étudiant.e.s	44

DES ÉTUDIANT.E.S ENGAGÉ.E.S

46

Axe #1 – Soutenir le développement et la diversification des associations	48
Axe #2 – Offrir de nouveaux moyens d’action pour stimuler la participation à la vie démocratique	50
Axe #3 – Agir en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale	51
Axe #4 – Encourager et mieux valoriser l’engagement étudiant	52

ECHÉANCES ET INDICATEURS

54

GLOSSAIRE

70

INTRODUCTION

Objectif, définition et contexte	6
Principes recteurs & problématiques transversales	8
Méthodologie d'élaboration	10
L'écosystème de la vie étudiante à l'Inalco	13
Les étudiant.e.s de l'Inalco en quelques chiffres	15

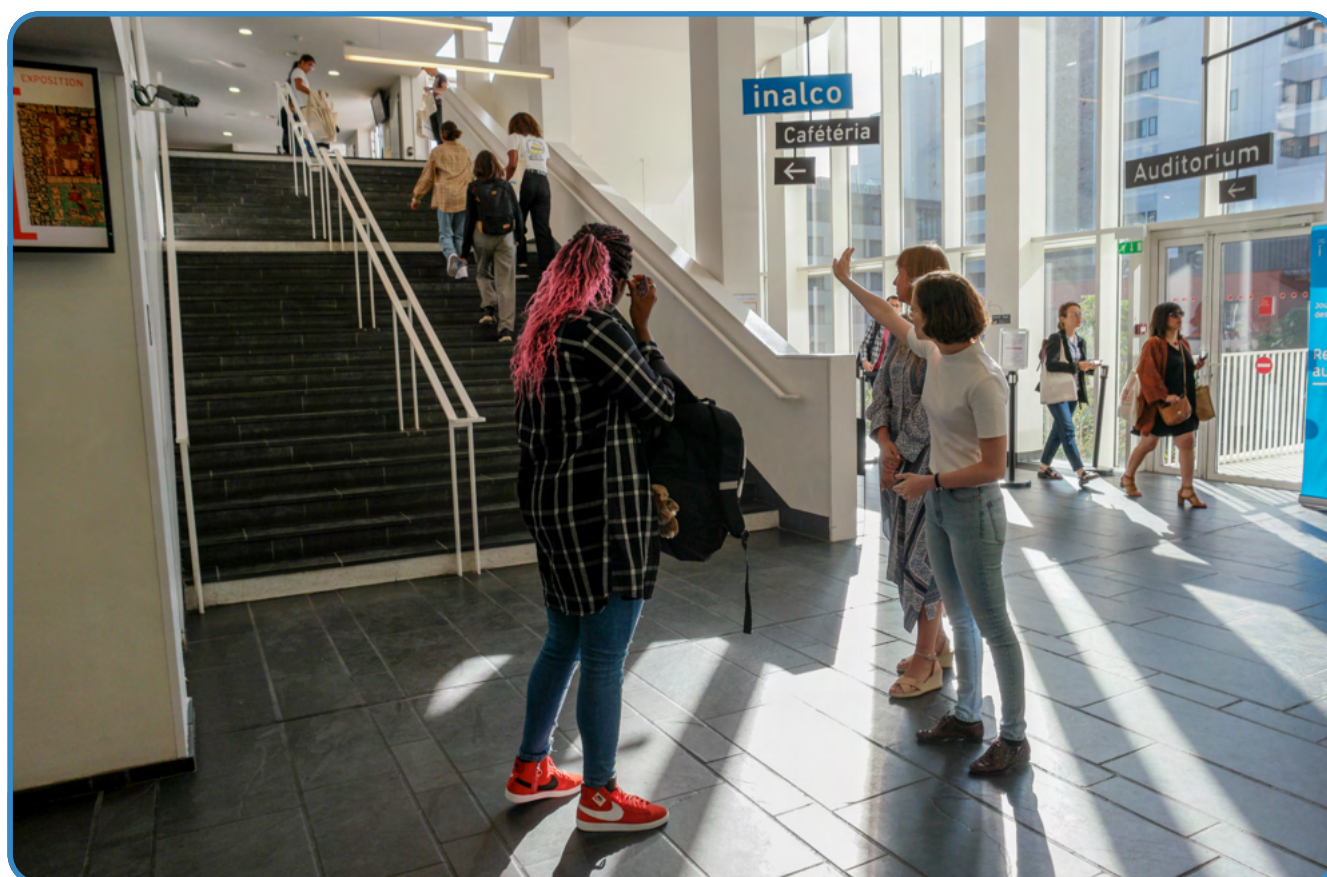
OBJECTIF, DÉFINITION ET CONTEXTE

La vie étudiante et de campus articule autour du temps de formation académique tout un ensemble d'activités partagées par la communauté estudiantine, qui contribue à forger l'expérience étudiante. Résultant de la somme des interactions, des émotions et des événements vécus par l'étudiant.e tout au long de son parcours et constituée, entre autres, des compétences extracurriculaires acquises au travers de ses pratiques et de ses engagements, cette expérience est un facteur incontournable de réussite académique et professionnelle. Le succès et la qualité de cette expérience reposent sur tout ce qui concourt à la réussite des étudiant.e.s, favorise leur bien-être, physique et

mental, contribue à leur épanouissement personnel et intellectuel, encourage leur affirmation en tant que citoyen.ne et développe leur sentiment d'appartenance à l'établissement. C'est avec la volonté de garantir et d'enrichir la qualité de cette expérience que ce schéma directeur de la vie étudiante a été développé.

Ce schéma directeur s'inscrit dans le prolongement de la politique de l'Inalco en matière de réussite amorcée dans le projet d'établissement 2019-2023 et dans les objectifs du prochain projet. Il détermine la politique et fixe les orientations stratégiques en matière de vie étudiante au sein de l'établissement. Il définit, structure et planifie les actions sur une période de cinq ans (2023-2028).

Ce schéma directeur a été développé alors que la notion de « vie étudiante » est désormais omniprésente dans la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'il est acquis qu'une vie étudiante de qualité est un facteur essentiel de la réussite des étudiant.e.s. C'est fort de cette conviction que le président de l'institut, Jean-François Huchet, a mis en place en 2019 une vice-présidence déléguée pour assurer le portage politique des questions de vie et de réussite étudiantes. Au cours de la mandature présidentielle 2019-2023, plusieurs dispositifs pour accompagner les étudiant.e.s vers la réussite ont été déployés et de nombreuses actions ont déjà été menées en matière de vie étudiante. Ce schéma directeur n'a donc pas été élaboré ex nihilo. Il repose sur une expérience et résulte du constat d'une double nécessité : premièrement, celle de mieux structurer et planifier les actions et, deuxièmement, celle d'impliquer pleinement les étudiant.e.s dans l'élaboration de la politique et la conception des actions en matière de vie de campus. Les actions qui seront impulsées dans le cadre de ce schéma directeur lors de la prochaine mandature présidentielle 2023-2027 seront portées par la toute nouvelle structure administrative dédiée créée en mars 2022, le service Réussite Étudiante et Vie Étudiante (REVE).



Accueil des nouveaux.elles étudiant.e.s lors de la rentrée à l'Inalco

PRINCIPES RECTEURS ET PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES

Les thématiques qui structurent ce SDVE sont tout à la fois sous-tendues par des principes ancrés dans la culture d'établissement et traversées par des problématiques communes qui les dépassent.

Depuis plus de deux siècles, l'Inalco fonde son activité non seulement sur des exigences d'excellence tant en formation qu'en recherche, mais également sur des valeurs d'humanisme. Ces valeurs participent à la culture d'établissement et sont partagées par la communauté des personnels et des étudiant.e.s de l'Inalco, qui valorise la diversité linguistique et culturelle et un vivre ensemble fondé sur la tolérance. La vie étudiante à l'Inalco ne peut donc être conçue et se développer que dans le respect de ces valeurs. Elle doit, entre autres, être inclusive et exempte de discriminations.

Conçue pour tou.te.s les étudiant.e.s sans exclusive, la vie étudiante se devait aussi d'être imaginée par les étudiant.e.s eux-mêmes. La volonté initiale que ce SDVE fût conçu par les étudiant.e.s pour les étudiant.e.s a d'abord guidé le choix d'une démarche participative de co-élaboration plaçant les étudiant.e.s en situation d'acteur.trice.s. Au-delà du processus de construction lui-même, cette volonté d'agentivation et d'autonomisation des étudiant.e.s se retrouve en outre dans nombre de propositions de ce SDVE qui privilégient l'action, l'entraide et l'accompagnement des pairs par les pairs, quand cela est possible. Enfin, cette volonté anime également le projet de développer des modes nouveaux de représentation et d'intervention des étudiant.e.s.

La volonté d'inclusivité de l'établissement se reflète dans la prise en compte systématique des publics spécifiques dans toutes les thématiques, ainsi que dans le traitement transversal de certaines problématiques, telles que celles du handicap ou de l'égalité femmes-hommes. Certaines mesures d'accompagnement, également transversales à toutes les orientations thématiques et actions de ce SDVE, devront être prises dans le cadre de la mise en œuvre de ce dernier. Ces mesures devront notamment permettre d'améliorer l'accès des étudiant.e.s à l'information, de renforcer la connaissance que nous avons d'eux, de leurs pratiques et de leurs conditions de vie, d'accroître leur participation dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière de vie étudiante, d'encourager et soutenir la démocratie étudiante.



Enfin, deux problématiques transversales qui impactent fortement la qualité de vie quotidienne des étudiant.e.s ont clairement et systématiquement émergé dans les consultations initiales. Deux problématiques dont la prise en compte conditionnera le déploiement même de beaucoup des actions de ce SDVE, mais représentera assurément un défi majeur pour l'établissement : les problématiques liées au temps et à l'espace. Comme ailleurs en France, le contexte économique actuel et la précarisation croissante d'une partie de la population étudiante accentuent le besoin de travailler et augmente le temps consacré aux activités salariales. D'autre part, les conditions de logement



particulièrement difficiles à Paris contraignent un nombre important d'étudiant.e.s à résider extra-muros et augmentent par conséquent le temps que ceux-ci doivent passer dans les transports¹. Enfin, le volume horaire des formations de l'institut est important et le temps de formation est lui-même de plus en plus resserré, généralement sans pause méridienne pour la majorité des étudiant.e.s, notamment du fait de la pénurie de salles de cours et de leur nécessaire optimisation. Ces contraintes conjuguées restreignent de plus en plus le temps disponible pour les activités extracurriculaires, pour lesquelles aucune plage horaire n'est actuellement sanctuarisée.

Or s'impliquer activement dans la vie étudiante de l'établissement, pratiquer une activité sportive ou artistique, s'engager dans la vie associative ou la vie démocratique de l'établissement nécessite du temps. L'organisation du temps étudiant conditionne non seulement la réussite des études mais aussi les possibilités d'intégration des étudiant.e.s et les formes d'engagement citoyen. La question

du temps doit donc nécessairement être intégrée dans la politique de vie étudiante de l'établissement. La difficulté actuelle de dédensifier les emplois du temps des étudiant.e.s et d'aménager des plages horaires dévolues à la vie étudiante est pour partie liée à la pression exercée sur les locaux du Pôle des Langues et Civilisations (PLC), que l'institut occupe depuis 2011. Sous-dimensionné dès sa conception, le bâtiment ne permet plus de répondre aux besoins actuels de l'établissement aussi bien en salles de cours qu'en bureaux pour les services administratifs. Les espaces actuellement dévolus à la vie étudiante se limitent aux quatre locaux qui abritent les associations existantes et occupent un total de 78 mètres carrés². Sans surprise, l'enquête et les ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration de ce SDVE ont révélé une demande forte de la part des étudiant.e.s pour des locaux dédiés à la vie étudiante. Pour donner à la politique de vie étudiante présentée dans ce SDVE les moyens de ses ambitions, notamment celles en rapport avec le développement de la vie associative et de campus, des décisions fortes relatives à l'occupation des locaux et dépassant le cadre de la seule politique de vie étudiante devront être prises.

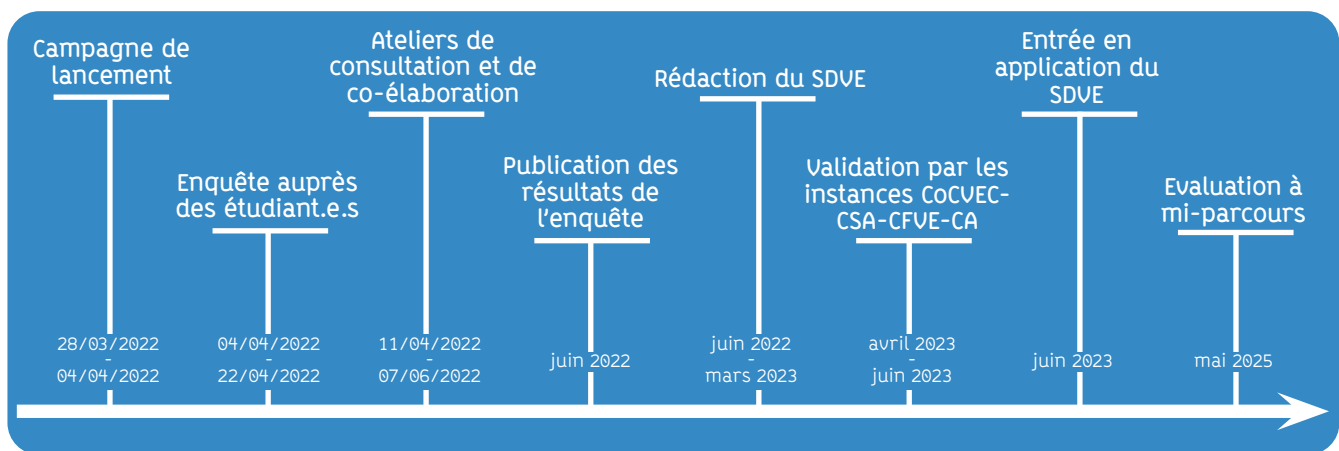
1 - En 2021-2022, 12,9% des étudiant.e.s résidaient en province, 48,3% en banlieue parisienne, dont 18,2% en grande couronne, 33,2% à Paris intra-muros.

2 - Salles 2.03 (20.3 m²), 2.04 (15.5 m²), 2.05 (15.5 m²) et 2.07 (27.4 m²)

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

La volonté initiale était que le SDVE fût conçu par les étudiant.e.s, pour les étudiant.e.s. Ce dernier résulte donc d'une démarche participative d'élaboration qui a placé les étudiant.e.s en situation d'acteur.trice.s et qui a permis de les mobiliser, notamment en phase de formulation des propositions, afin d'adapter celles-ci à leurs modes de fonctionnement. Les étudiant.e.s ont pris part au processus à la fois directement - en participant à l'enquête initiale et aux ateliers de co-élaboration, et indirectement grâce à leurs représentant.e.s auprès de la Commission CVEC.

Étapes du processus



PRÉPARATION

- Février / mars 2022 - Mise en place du comité de suivi, détermination de la méthodologie, des calendriers, des thématiques ;
- 28 mars / 4 avril 2022 - Campagne de communication sur le projet du SDVE et l'enquête étudiante #DesClicksUnDéclit ;

Consultations

- 4 avril / 22 avril 2022 - Enquête auprès des étudiant.e.s sur leurs pratiques, leurs avis et leurs attentes relatives aux diverses thématiques de la vie étudiante (santé, sport, culture, vie associative, etc.) ;
- 11 avril / 22 avril 2022 - Ateliers de concertation pour recueillir les diagnostics et les propositions de certains groupes identifiés (associations étudiantes, élu.e.s étudiant.e.s, étudiant.e.s en situation de handicap, doctorant.e.s) sur l'ensemble des thématiques de la vie étudiante ;
- Juin 2022 - Publication des résultats de l'enquête auprès des étudiant.e.s et des instances ;

- Mai / juin 2022 - Ateliers de co-élaboration (groupes de travail thématiques) pour fixer pour chaque thématique les axes stratégiques et construire le programme des actions, déterminer les jalons et les indicateurs de suivi ;
- Mai/juin 2022 - Consultation des partenaires extérieurs (CROUS, UP, MIE, AFEV, etc.) ;

RÉDACTION & VALIDATION

- De juin 2022 à mars 2023 en concertation avec la CoCVEC

Validation par les Instances

- Adoption finale par la CoCVEC - 21 avril 2023
- Avis du CSA - 26 mai 2023
- Avis du CFVE - 16 juin 2023
- Approbation du CA - 30 juin 2023

L'enquête initiale #DesClicsUnDéclic

Les objectifs de cette enquête initiale étaient :

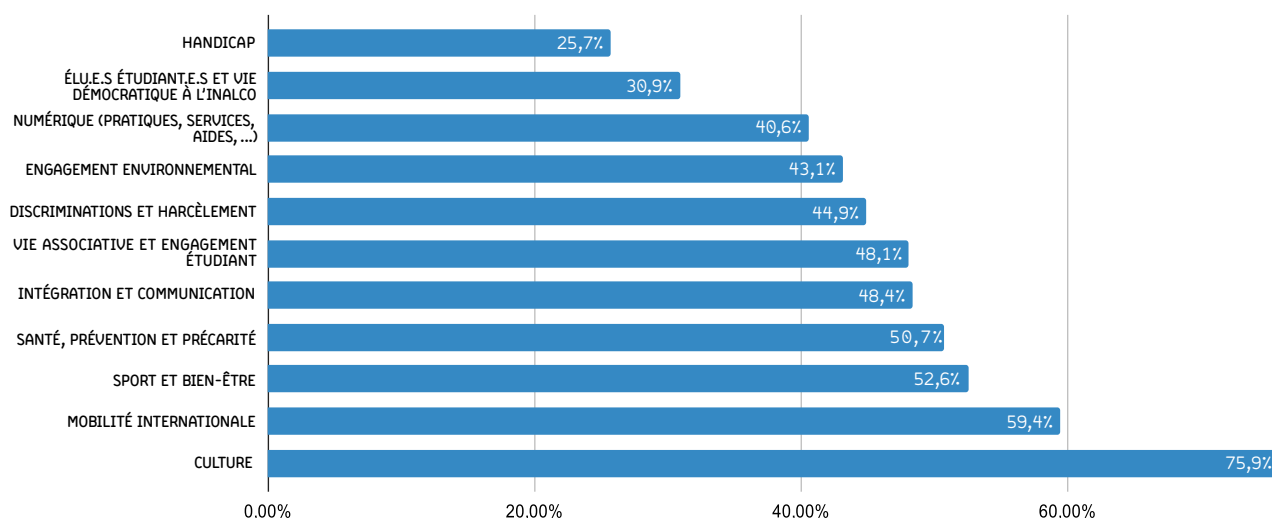
- 1) Établir un diagnostic des conditions de vie étudiante à l'Inalco, évaluer le degré de connaissance et de satisfaction des étudiant.e.s quant aux actions et services existants ;
- 2) Recueillir des idées et des propositions d'actions, identifier des axes stratégiques pour nourrir la réflexion des groupes de travail thématiques ;
- 3) Initier des réflexions au travers des questions et des thématiques proposées.

Après une campagne de lancement multisupport organisée du 28 mars au 4 avril (site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, interventions des « ambassadeur.rice.s » de l'enquête dans les cours et à l'occasion des journées culturelles), le questionnaire de l'enquête #DesClicsUnDéclic a été proposé en ligne du 4 au 22 avril 2022.



Tou.te.s les étudiant.e.s (hors formation continue) ont eu la possibilité de répondre à l'enquête. Le taux de participation a été de 11,8%. Relativement faible, ce taux s'inscrit pourtant dans la partie haute de la fourchette des taux observés dans les autres établissements d'enseignement supérieur pour le même type d'enquête (de 2,2% à 17%).

Pourcentage de répondant.e.s ayant choisi la thématique



Les étudiant.e.s avaient la possibilité de sélectionner une ou plusieurs thématiques parmi les onze qui étaient proposées. 37,8% ont choisi de 6 à 11 thématiques et 14,4% ont répondu à l'intégralité du questionnaire sur les onze thématiques.

La répartition des choix des étudiant.e.s entre les différentes thématiques constitue en soi un élément d'information important. Le thème de la culture, sélectionné par près de 76% des répondant.e.s vient en tête, suivi par les thèmes du sport, de la mobilité internationale et de la santé, qui ont recueilli les réponses de plus de la moitié des étudiant.e.s.

Les thématiques de la vie démocratique de l'établissement et du handicap, sélectionnées quant à elles par moins du tiers des étudiant.e.s, ferment la marche de ce classement.

Les ateliers de consultation et de co-élaboration

Deux séries d'ateliers ont été organisées avec les étudiant.e.s.

Dans la phase de consultation, quatre groupes ont été consultés sur l'ensemble des thématiques de la vie étudiante (représentant.e.s des associations étudiantes, élu.e.s étudiant.e.s, doctorant.e.s, étudiant.e.s en situation de handicap). Ils étaient chargé.e.s d'établir un diagnostic (complémentaire de celui issu du questionnaire) et de faire un premier lot de propositions (stratégies et actions).

Dans la phase de co-élaboration, onze ateliers thématiques ont été formés : Culture, Discriminations et harcèlement, Élu.e.s étudiant.e.s et vie démocratique à l'Inalco, Engagement environnemental, Handicap, Intégration et communication, Mobilité internationale, Numérique (pratiques, services, aides...), Santé, prévention et précarité, Sport et bien-être, Vie associative et engagement étudiant. Les résultats de l'enquête initiale et les premières réflexions des quatre groupes identifiés ont été transmis à ces ateliers. Chaque atelier avait pour mission de définir un ou des axe(s) stratégique(s), un plan d'actions s'inscrivant dans cet axe, un objectif immédiat, des activités essentielles et des résultats intermédiaires, des jalons, des cibles intermédiaires et des indicateurs, en vue du suivi et de l'évaluation.

Le comité de suivi

Un comité de suivi notamment chargé de définir la méthodologie, les calendriers et les thématiques, d'organiser l'enquête et les ateliers, d'en analyser les résultats, a été mis en place en février 2022. Sa composition était :

- Vice-président délégué à la réussite et à la vie étudiante
- Vice-présidente étudiante de la CoCVEC
- Responsable du service Réussite étudiante et Vie étudiante (REVE)
- Responsable de la cellule handicap
- Responsable du service de l'événementiel et de l'action culturelle (SEAC)

Mise en œuvre et évaluation des résultats

Un point d'étape sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SDVE et un bilan des résultats intermédiaires seront présentés chaque année au CFVE et au CA.

L'ÉCOSYSTÈME DE LA VIE ÉTUDIANTE À L'INALCO

L'écosystème actuel de la vie étudiante à l'Inalco reste pour l'heure sous-développé. Contrairement à celui d'un nombre croissant d'établissements, il ne comporte pour l'instant ni bureau de la vie étudiante (BVE), ni vice-président.e étudiant.e (VPE), ni aucun autre organe ou dispositif représentatif des étudiant.e.s. Son organisation repose exclusivement sur un service administratif dédié nouvellement créé en mars 2022 toujours en cours de constitution et un tissu associatif encore modeste (13 associations pour près de 9000 étudiant.e.s). Une commission chargée de proposer la programmation de l'usage du produit de la CVEC, qui finance les actions menées en matière de vie étudiante, a été instaurée en 2019. Celle-ci doit cependant être réformée dans le cadre d'un nouveau règlement de la CVEC, afin d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'attribution des financements pour les étudiant.e.s, notamment du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) toujours réglementé par un texte de 2016, et pour prendre en compte un certain nombre de nouveaux dispositifs (appels à projets CVEC, Budget participatif étudiant, etc.).

Les missions du service Réussite étudiante et Vie étudiante (REVE)

La création en mars 2022 d'un service spécifiquement dédié à la réussite et à la vie étudiante - le service Réussite étudiante et vie étudiante (REVE) - témoigne de l'engagement politique de l'établissement dans ce domaine. En cours de formation, ce service aura entre autres missions de mettre en œuvre la stratégie et les actions décrites dans ce SDVE. Les principales missions actuelles de ce service sont :

- Participation aux missions générales d'accueil et d'information des étudiant.e.s assurées par l'ensemble des services administratifs
- Déploiement, gestion et évaluation des parcours et dispositifs en faveur de la réussite des étudiant.e.s (Parcours L1+, Parcours Tempo, Parcours Cap emploi, Objectif Master, etc.)
- Gestion des dispositifs d'accompagnement par les pairs (tutorat pédagogique et mentorat)
- Gestion et suivi de la CVEC et du FSDIE
- Gestion et suivi des dispositifs et actions sur les problématiques de santé, de solidarité, d'inclusivité et d'accompagnement social des étudiant.e.s
- Animation du campus (organisation des journées de vie de campus, etc.), développement des activités sportives et des activités artistiques et culturelles en lien avec le Service de l'évènementiel et de l'action culturelle (SEAC)
- Soutien et accompagnement des projets des associations étudiantes
- Suivi et travail sur les problématiques de vie étudiante transversales ou connexes en lien avec les partenaires (CROUS, etc.) et autres services de l'institut
- Valorisation des actions vie étudiante, en lien avec le service communication
- Gestion des Cordées de la réussite

Le service de l'évènementiel et de l'action culturelle (SEAC)

Le SEAC, créé en septembre 2018, comporte deux volets :

Évènementiel : accompagnement et programmation d'évènements culturels et scientifiques à destination des étudiant.e.s de l'Inalco et du grand public. Le service accompagne notamment les associations étudiantes dans la réalisation de leurs évènements grand public et de leurs expositions ;

Action culturelle : amélioration de l'accès à la culture pour les étudiant.e.s. Le service développe des partenariats avec des institutions culturelles afin de proposer des tarifs préférentiels et des actions de médiation auprès des étudiant.e.s.

Les associations étudiantes

L'Inalco comptait treize associations étudiantes en 2022, dont le Bureau des étudiant.e.s (BDE), qui offre une quinzaine d'activités hebdomadaires artistiques ou sportives, dix associations liées à une aire culturelle ou linguistique spécifique et deux associations « transversales »³.

Le financement par la CVEC

Instituée en 2018 dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiant.e.s (ORE), la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est une taxe affectée perçue sur les étudiant.e.s inscrit.e.s en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Les sommes collectées bénéficient aux étudiant.e.s. Au titre de l'article L.841-5 du Code de l'éducation, la CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.e.s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Toutes les actions décrites dans ce SDVE ont vocation à être financées par la CVEC.

Comme prévu règlementairement, une commission chargée de proposer la répartition du produit de la CVEC et les actions à déployer, ainsi que d'établir un bilan des actions menées, a été instaurée à l'Inalco en 2019. Les budgets prévisionnels et bilans établis par cette Commission CVEC (CoCVEC) sont soumis pour avis au Conseil des formations et de la vie étudiante (CFVE) et pour approbation au Conseil d'administration (CA). Composée pour moitié de ses membres par des étudiant.e.s, cette commission a également la charge de la gestion du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

3 - Non spécifiquement liées à une aire culturelle ou linguistique.

LES ÉTUDIANT.E.S DE L'INALCO EN QUELQUES CHIFFRES⁴

L'Inalco compte chaque année près de 9 000 étudiant.e.s, à qui s'adresse ce schéma directeur de la vie étudiante. Certaines caractéristiques de la population étudiante de l'institut permettent, d'une part, de mieux comprendre une partie des préoccupations et des besoins exprimés dans l'enquête menée dans le cadre du SDVE et devront, d'autre part, être prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions du schéma. En bref, cette population étudiante est en croissance sur les dernières années, fortement féminisée, plus âgée que la moyenne nationale, avec une forte proportion d'étudiant.e.s étranger.ère.s, dans laquelle les néo-bachelier.ère.s sont peu nombreux.ses et les nouvelles.aux entrant.e.s souvent déjà diplômé.e.s du supérieur ou inscrit.e.s en parallèle dans un autre établissement.

L'institut comptait 8955 étudiant.e.s en 2021-2022, dont 42% étaient inscrit.e.s en Licence, 8% en Master, 3% en Doctorat, 27% en diplôme d'établissement et 20% en formation continue. Le nombre d'étudiant.e.s s'est accru de +15,7% au cours de la décennie et de +9% sur les cinq dernières années. Cette augmentation, qui a débuté en 2011-2012 avec l'installation de l'institut au Pôle des Langues et Civilisations, marque un regain d'attractivité de l'Inalco après une très forte baisse dans la période 2005-2011.

Les étudiant.e.s néo-bachelier.ère.s à l'Inalco ne représentaient que 11,3% des étudiant.e.s et 26,1% des primo-entrant.e.s, contre 85,8% dans l'enseignement supérieur (Données RERS 2022). Dans le même temps, 7,6% du total des étudiant.e.s et 18% des nouvelles.aux étudiant.e.s étaient déjà diplômé.e.s du supérieur. Par ailleurs, 10,6% des étudiant.e.s avaient une inscription parallèle dans un autre établissement.

L'âge moyen de l'étudiant.e à l'Inalco en 2021/2022 était de 26 ans, contre 22 ans en moyenne dans l'enseignement supérieur (Source ONVE). Les étudiant.e.s de moins de 25 ans ne représentaient que 67,2% de la population contre 80% dans l'enseignement supérieur. La tranche d'âge des 29-40 ans représente 11,6% de la population estudiantine, celle des 41-60 ans 5,8%. Les étudiant.e.s de moins de 29 ans se trouvent à 59,8% dans le cursus de Licence et à 30% dans des diplômes d'établissement ou formations non diplômantes, tandis que les 41-60 ans sont pour 45,7% inscrit.e.s dans des diplômes d'établissement ou formations non diplômantes (hors FC) et 19,6% dans le cursus de Licence.

CHIFFRES CLÉS

8955 étudiant.e.s en 2021-2022

26 ans d'âge moyen

69,5% de femmes

11,3% de néo-bachelier.ère.s

24,2% d'étudiant.e.s étranger.ère.s

22,5% d'étudiant.e.s boursier.ère.s

⁴ - Les chiffres indiqués sont issus de l'édition 2022 de l'enquête annuelle « Inalco, Planète étudiante » réalisée par la cellule contrôle de gestion. Les données nationales sont issues de l'édition 2022 de Repères et Références Statistiques (RRS) et de l'Observatoire national de la vie étudiante (ONVE).

En 2021-2022, le taux de féminisation de l'Inalco était de 69,5%, contre 56% dans l'enseignement supérieur français (Données : RERS 2022). Ce taux atteint 72% en Licence ainsi qu'en Master et 56,1% en Doctorat.

Depuis une dizaine d'années, les étudiant.e.s étranger.ère.s représentent environ 20% de la population estudiantine de l'Inalco. En 2021-2022, les étudiant.e.s de 123 nationalités différentes représentaient 24,2% de la population. À titre de comparaison, le taux moyen d'étudiant.e.s étranger.ère.s en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur français est de 10,8% (RERS 2022).

Sur les 68,3% des étudiant.e.s qui ont communiqué l'information demandée sur la profession du responsable de famille, 27,3% ont des parents qui appartiennent à des CSP favorisées, voire très favorisées, tandis que 31,9% sont issus de milieux défavorisés. Par ailleurs, 9,9% des étudiant.e.s occupaient ou avaient occupé un emploi. Enfin, le taux d'étudiant.e.s boursier.ère.s de 25,2% est certes en progression sur ces dernières années, mais demeure bien inférieur au taux national moyen (41% RERS 2022). Les caractéristiques des étudiant.e.s de l'Inalco (âgé.e.s, salarié.e.s, inscrit.e.s en double cursus, inscrit.e.s en DE, etc.) expliquent largement cet écart.

En 2021-2022, 81,5% des étudiant.e.s habitaient dans la région parisienne, dont seulement 33,2% dans Paris intra-muros. 39,3% habitaient chez leurs parents et 41,4% avaient un logement personnel. Cette moyenne couvre les disparités liées aux différentes tranches d'âge de la population estudiantine de l'institut. Les étudiant.e.s de moins de 29 ans habitaient pour 47,9% chez leurs parents et pour 33% dans des logements personnels, tandis que la proportion d'étudiant.e.s qui habitaient dans des logements personnels atteignait 65,5% chez les 29-40 ans et 78,7% chez les 41-60 ans. La part des hébergements « aidés » (résidence universitaire, HLM CROUS, foyer agréé...) est quant à elle très faible, 6,6%.

SCHÉMA DIRECTEUR

Bienvenue à l'Inalco



ACCUEILLI.E.S ET RESPECTÉ.E.S DANS LEUR DIVERSITÉ

Accueil & intégration 19

Handicap 23

Discriminations
& harcèlement 28

Pour développer une culture de l'accueil pour tou.te.s qui prenne en compte et respecte les spécificités de chacun.e, l'Inalco souhaite déployer dans les cinq ans à venir un ensemble d'actions visant à poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil et des services qu'il propose à l'ensemble de ses étudiant.e.s, consolider les dispositifs dédiés à des publics spécifiques, notamment aux étudiant.e.s en situation de handicap, et renforcer la lutte contre toutes les formes de discrimination.

ACCUEIL ET INTÉGRATION

Le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur entraîne des modifications et des ruptures dans le mode de vie des élèves. Plus ou moins bien vécu, le franchissement de ce palier exige des élèves un important effort d'adaptation à leur nouvel environnement, car il suppose à la fois l'acquisition de la culture universitaire et l'intégration dans le groupe étudiant. Pour beaucoup, notamment pour les étudiant.e.s néo-bachelier.ère.s, primo-entrant.e.s, internationaux.ales ou en situation de fragilité, la réussite de cette phase de transition et d'adaptation est également un gage de réussite académique. Dès lors, elle constitue un enjeu non seulement pour les étudiant.e.s, mais également pour l'établissement, soucieux de leur bien-être et de leur réussite. Conscient de cet enjeu, l'Inalco entend donc poursuivre et développer les actions déjà entreprises pour mieux accueillir, intégrer et accompagner ses étudiant.e.s tout au long de l'année. Dans les cinq années à venir, ses efforts porteront notamment sur la centralisation et l'amélioration de l'information des étudiant.e.s grâce aux outils numériques (Axe #1), le développement de dispositifs d'intégration adaptés à tou.te.s les primo-entrant.e.s (Axe #2) et le déploiement d'actions pour renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant.e.s à l'Inalco (Axe #3).

CHIFFRES CLÉS

79,9% des répondant.e.s déclarent être satisfait.e.s de leur intégration dans l'établissement.

78,5% souhaiteraient disposer d'une appli d'établissement.

79,4% ont participé aux réunions de la semaine de rentrée lors de leur première année.

58% des répondant.e.s ont participé à l'Inalco. 51,3% pensent que l'Inalco a favorisé leur intégration et 82,7% qu'elle leur a permis de connaître les associations étudiantes.

43% des étudiant.e.s sont des primo-entrant.e.s, dont 11,3% sont des néo-bachelier.ère.s.

24,2% des étudiant.e.s sont des étudiant.e.s internationaux.ales de 123 nationalités différentes.

AXE #1

Mieux informer et mettre les outils numériques au service de la vie étudiante

Livrets d'accueil, réunions d'information et guides en ligne, sont autant d'outils qui existent déjà et qui doivent être encore développés. Toutefois, comme l'a montré l'enquête, l'information en direction des étudiant.e.s doit être davantage centralisée, mieux adaptée à sa cible et plus facilement accessible. L'Inalco entend atteindre cet objectif en développant de nouveaux outils numériques, complémentaires des moyens existants et du renforcement de l'information par les pairs (Axe #2).

ACTION 1.1 [01]

Développer un nouvel ENT avec des fonctionnalités étendues pour en faire un guichet unique réunissant en un même lieu l'ensemble des informations et des services destinés à faciliter l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s français.es et étranger.ère.s, les aider à résoudre les problèmes qui se posent à la rentrée et les accompagner tout au long de leur cursus.

ACTION 1.2 [02]

Développer une application mobile en lien avec l'ENT comprenant un ensemble de services numériques destinés à faciliter la vie des étudiant.e.s. À terme, cette application mobile proposera notamment les services suivants : emploi du temps individuel, calendrier universitaire et agenda des événements, accès direct à l'ENT et au relevé de notes, bons plans étudiants, carte étudiante dématérialisée, offres de stages et d'emplois, annuaire des services de l'Inalco, contacts santé, informations sur les services de restauration, etc.

ACTION 1.3 [03]

Proposer aux étudiant.e.s, en particulier aux primo-arrivant.e.s, un ensemble de modules de formation en ligne (MOOC ou Moodle) décliné en plusieurs langues et portant, entre autres, sur l'orientation au sein des services dédiés aux étudiant.e.s, la vie associative et démocratique de l'établissement, la prévention des discriminations, les outils de base du travail étudiant (technique de mémorisation, techniques de prise de notes, gestion du stress, organisation de son EDT, etc.), la méthodologie du travail universitaire, etc.



Présence des mentors pour renseigner les étudiant.e.s lors de la semaine de rentrée 2022-2023

AXE #2**Développer des dispositifs d'intégration adaptés pour tou.te.s les primo-entrant.e.s**

Au-delà de la pérennisation de la semaine d'accueil de rentrée et des autres dispositifs d'intégration existants destinés à l'ensemble de ses étudiant.e.s, l'Inalco entend déployer de nouvelles actions ciblant des catégories spécifiques de primo-entrant.e.s (étudiant.e.s susceptibles de bénéficier d'un RSE, doctorant.e.s, étudiant.e.s internationaux.ales ou à distance, etc.) en s'appuyant, entre autres, sur les pairs et les associations étudiantes.

ACTION 2.1 [04]

Promouvoir une politique de prise en compte des publics spécifiques et mettre en place une charte des régimes spéciaux d'études (RSE). Cette charte fixera les critères d'éligibilité retenus pour l'attribution des RSE aux étudiant.e.s qui en feront la demande, ainsi que les divers aménagements d'études liés à chaque RSE (sportif.ve.s de haut niveau, artistes de haut niveau, élu.e.s dans les instances de l'établissement, responsables des associations étudiantes de l'établissement, étudiant.e.s en situation de handicap, salarié.e.s ou entrepreneur.euse.s, étudiantes enceintes et étudiant.e.s chargé.e.s de famille, étudiant.e.s incarcéré.e.s, etc.).

ACTION 2.2 [05]

Déployer des mesures spécifiques pour les doctorant.e.s primo entrant.e.s, internationaux.ales ou français.es, qui expriment notamment un manque d'accompagnement et un sentiment d'isolement : centralisation des informations relatives aux doctorant.e.s (ENT, Moodle), intégration des doctorant.e.s dans les réseaux d'information et de communication de la vie étudiante, organisation de temps de rencontre et d'échanges, organisation d'un événement de rentrée, accompagnement par les pairs, actions spécifiques contre la précarité et pour la mobilité internationale, etc.

ACTION 2.3 [06]

Pérenniser le dispositif d'accueil par les mentors et renforcer l'accompagnement des primo-arrivant.e.s par les pairs en développant de nouveaux dispositifs (veille téléphonique, mentors dédiés aux étudiant.e.s internationaux.ales, aux doctorant.e.s, déjeuners partagés, etc.).

ACTION 2.4 [07]

Améliorer l'accueil des étudiant.e.s internationaux.ales dit.e.s *free movers*, en développant à leur intention les dispositifs et services qui existent déjà pour les étudiant.e.s en mobilité dans le cadre des échanges avec les universités partenaires (journée de rentrée spécifique, accompagnement par les buddies, accès facilité aux ressources du Welcome desk virtuel, etc.) Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour les doctorant.e.s internationaux.ales.

ACTION 2.5 [08]

Encourager les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s internationaux.ales et des primo-entrant.e.s, le repérage des étudiant.e.s en situation de fragilité.

ACTION 2.6 [09]

Accueillir et intégrer virtuellement les étudiant.e.s à distance et leur permettre de bénéficier d'une partie des services de vie étudiante financés par la CVEC.

AXE #3 Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant.e.s à l'Inalco

L'Inalculturelle, organisée à chaque rentrée et réunissant près de 60% des étudiant.e.s de l'établissement autour d'un programme proposé par les associations étudiantes, ou la cérémonie de remise des diplômes de Master sont des moments forts et fédérateurs de l'établissement qui contribuent au développement du sentiment d'appartenance des étudiant.e.s à l'Inalco. Positivement lié à l'intégration sociale et académique, ce sentiment d'appartenance à l'établissement est un besoin fondamental et une source de motivation importante pour les étudiant.e.s, dont l'Inalco entend soutenir le développement par diverses actions.

ACTION 3.1 [10]

Créer de nouveaux événements étudiants afin de renforcer la cohésion entre départements et le sentiment d'appartenance à l'Inalco, à l'occasion de la rentrée, mais aussi durant l'année (soirée d'intégration, concerts, compétitions sportives, débats, etc.). Entre autres, une soirée d'accueil dédiée aux étudiant.e.s internationaux.ales, un événement ou une soirée de valorisation des étudiant.e.s bénéficiant de RSE, en particulier des sportif.ive.s et des artistes de haut niveau, pourraient être organisés chaque année.

ACTION 3.2 [11]

Organisation de nouveaux événements institutionnels fédérateurs (cérémonie de remise des diplômes de Licence, soirées de gala, événements organisés par la fondation, etc.).

ACTION 3.3 [12]

Créer et diffuser des portraits vidéo d'« ambassadeur.rice.s » de l'Inalco. Les étudiant.e.s qui feront l'objet de ces portraits pourront être sélectionné.e.s parmi les sportif.ve.s et artistes de haut niveau, les président.e.s d'associations, les étudiant.e.s aux parcours atypiques, les jeunes chercheur.euse.s, les jeunes entrepreneur.euse.s, les alumni, etc.

ACTION 3.4 [13]

Impliquer davantage les étudiant.e.s dans la vie culturelle et scientifique de l'établissement, les associer à l'organisation des événements, notamment culturels, les encourager à participer aux événements scientifiques.

AXE #Transversal Trouver de la place pour...

Créer des lieux de vie étudiante

La création de lieux de vie étudiante et d'espaces dédiés aux rencontres, aux échanges et à la réalisation de projets communs est indispensable pour faciliter la socialisation et l'intégration des étudiant.e.s primo-entrant.e.s.

HANDICAP

Selon le rapport du deuxième Comité national de suivi de l'université inclusive organisé en janvier 2022, on comptabilisait à la rentrée 2021 plus de 40 000 étudiant.e.s en situation de handicap (ESH) dans l'enseignement supérieur, soit 5 fois plus qu'en 2017. Toujours selon ce même rapport, 85% des universités avaient déjà adopté un schéma directeur du handicap, se conformant ainsi à l'obligation faite par la loi du 22 juillet 2013⁵.

L'évolution du nombre d'étudiant.e.s en situation de handicap à l'Inalco s'inscrit dans cette tendance haussière globale et le nombre des ESH ayant bénéficié d'un plan d'accompagnement a été multiplié par 2.3 (+133%) entre 2017-2018 et 2021-2022, passant de 69 à 161. Ce phénomène est probablement lié à la fois au développement d'une prise de conscience des situations de handicap, tant à l'extérieur de l'établissement qu'en son sein, et au déploiement de mesures en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des ESH ainsi que d'actions de sensibilisation des étudiant.e.s et des personnels (mise en place d'une mission handicap, journée de vie de campus dédiée, partenariat avec Aspy-friendly, etc.). Cependant, de nombreuses actions restent à mener pour continuer de développer cette culture et pour changer le regard

sur le handicap, encore trop souvent cause de discrimination. Des améliorations doivent encore être apportées, notamment sur les terrains de l'information et de la sensibilisation des étudiant.e.s et des personnels, des procédures d'accueil et de mise en place des aménagements pédagogiques comme matériels. De nouvelles actions doivent par ailleurs être entreprises dans les domaines, entre autres, de la formation des enseignant.e.s à la prise en compte de la diversité des publics et aux bonnes pratiques d'accessibilité des supports pédagogiques, de l'accès à la culture et à la pratique sportive. Ces actions seront intégrées, décrites et planifiées dans le Schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH) que l'Inalco souhaite élaborer et mettre en place pour ses étudiant.e.s et ses personnels.

La formalisation de ce SDPH constitue le premier axe stratégique de ce SDVE en matière de handicap. Au-delà du respect de ses obligations légales, l'Inalco ambitionne de mener avec ce SDPH une politique handicap inclusive qui réponde aux attentes et aux besoins de chaque personne, dans un esprit d'ouverture, de respect et d'accompagnement vers

CHIFFRES CLÉS

+133% d'augmentation du nombre d'étudiant.e.s ayant bénéficié d'un PAEH (Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap) en quatre ans, entre 2017 et 2021.

39,7% des répondant.e.s à l'enquête n'ont pas connaissance de la journée de sensibilisation au handicap organisée chaque année.

71,9% des étudiant.e.s en situation de handicap connaissent l'existence de la mission handicap de l'Inalco et les services qu'elle leur propose.

94,7% des étudiant.e.s qui ont eu recours à la mission handicap de l'Inalco en sont satisfait.e.s ou très satisfait.e.s (47,4%).

5 - Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'article L. 712-3 du code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration de l'université « adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap [...]. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma et de ce plan d'action, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi. »

la réussite. Parallèlement à l'élaboration de ce SDPH, dont les mesures ne pourront être mises en œuvre avant 2024, le présent SDVE prévoit d'ores et déjà des mesures spécifiques aux étudiant.e.s, qui seront bien entendu reprises et développées dans le cadre du SDPH⁶. Ces mesures s'articulent selon deux axes : premièrement, informer, sensibiliser et former les étudiant.e.s, et deuxièmement, mener une politique de vie étudiante inclusive à l'égard des ESH en s'appuyant sur les pairs et les associations.

AXE #1 Formaliser un schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH)

ACTION 1.1 [14]

L'Inalco élaborera un Schéma directeur pluriannuel du handicap selon le principe posé dans l'article 2 de la charte « Université/Handicap » adoptée en mai 2012 : « Le schéma directeur couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap (étudiant.e.s, personnels, formation et recherche, accessibilité). Il présente les priorités stratégiques retenues par les établissements, au regard des obligations fixées par la loi. Il explicite le pilotage et les modalités de mise en œuvre, décrit les actions engagées et précise le calendrier. Il est articulé avec les schémas directeurs existants. ». En matière de vie étudiante, le schéma reprendra, développera et complétera les actions décrites ci-après.



Accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap

AXE #2 Informer, sensibiliser et former les étudiant.e.s

L'information, la sensibilisation et la formation constituent un levier important pour faire évoluer la perception de la communauté universitaire sur les handicaps, lutter contre les discriminations et mieux accompagner les ESH. Selon l'enquête menée dans le cadre de ce SDVE, près de 40% des répondant.e.s n'ont pas connaissance de la journée de sensibilisation au handicap organisée chaque année et près de 30% des ESH ne connaissent pas l'existence de la mission handicap et/ou des services qu'elle propose. Mieux informer et former l'ensemble des personnels de l'établissement sera vraisemblablement un axe important du SDPH. L'information et la sensibilisation des étudiant.e.s sont d'ores et déjà prioritaires dans ce SDVE avec une première série d'actions.

6 - Outre les étudiant.e.s, le futur SDPH concernera également l'ensemble des personnels de l'établissement. Il couvrira non seulement le champ de la vie étudiante, mais également l'ensemble des domaines concernés par le handicap (formation, recherche, politiques de ressources humaines, accessibilité, etc.).

ACTION 2.1 [15]

Editer un guide de l'étudiant.e en situation de handicap et ses versions adaptées, afin de mieux informer les ESH sur l'existence et les services de la mission handicap, ainsi que sur les mesures d'accompagnement existantes, clarifier et faciliter la démarche pour bénéficier d'un PAEH (Plan d'accompagnement de l'étudiant.e en situation de handicap).

ACTION 2.2 [16]

Créer un document de présentation des situations de handicap à l'intention des étudiant.e.s et des personnels.



Activité d'art-thérapie dans le cadre des journées vie de campus

ACTION 2.3 [17]

Mener une campagne d'information spécifique sur les handicaps invisibles.

ACTION 2.4 [18]

Créer un guide des besoins spécifiques et des bonnes pratiques à l'intention des enseignant.e.s, renforcer leur information sur les mesures d'accompagnement existantes.

ACTION 2.5 [19]

Développer des mesures spécifiques pour l'information et l'accompagnement des doctorant.e.s en situation de handicap, dont le sentiment d'isolement est souvent majoré du fait de ce double statut. Valoriser et promouvoir la campagne nationale « Doctorat handicap »⁷ du MESRI et, si possible, pérenniser le financement sur ressources propres d'un contrat doctoral fléché « handicap ».

ACTION 2.6 [20]

Nommer un.e référent.e handicap dans chaque département et en définir les missions. Ces référent.e.s pourraient notamment assurer le lien entre les ESH, les équipes pédagogiques et la mission handicap ; délivrer durant les réunions de rentrée une information sur la Mission handicap et les dispositifs d'accompagnement ; accompagner les ESH dans leur démarche de demande de PAEH ; s'assurer de l'adhésion de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre des mesures de compensation prévues ; être un relai d'information et de sensibilisation ; participer activement à la mise en œuvre de la politique handicap définie dans le SDPH, etc.

ACTION 2.7 [21]

Rédiger et adopter le statut d'étudiant.e en situation de handicap. Celui-ci sera intégré à la charte des régimes spéciaux d'études (RSE), mise en place dans le cadre de la politique de prise en compte des publics spécifiques (Cf. supra action 2.1 (04) de la thématique « Accueil et intégration »).

7 - Chaque année, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mène une campagne nationale visant à financer des contrats doctoraux sur fonds ministériels pour inciter les étudiant.e.s en situation de handicap à poursuivre leur cursus.

ACTION 2.8 [22]

Organiser à l'intention des étudiant.e.s une semaine de sensibilisation à la question des handicaps. Le programme de cette semaine comportera notamment différents ateliers (ateliers de langue des signes française, parcours canne blanche, mise en situation de surdité, découverte du braille, parcours en fauteuil, quizz, etc.) et sera articulé avec le festival culturel dédié à cette question (Cf. infra action 3.8 (33)).

ACTION 2.9 [23]

Encourager les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des ESH et mobiliser le Bureau de la vie étudiante (BVE) sur cette thématique.

ACTION 2.10 [24]

Mettre en place des modules de formation sur le thème du handicap intégrés dans la formation dédiée aux élu.e.s et aux responsables d'associations étudiantes, ainsi que sur la plateforme numérique de formation dédiée à la vie étudiante (Cf. supra action 1.3 (03) de la thématique « Accueil et intégration »).

ACTION 2.11 [25]

Faire connaître le SDPH lors de séances de présentation aux étudiant.e.s et aux associations, tout comme aux enseignant.e.s et personnels administratifs.

AXE #3

Mener une politique de vie étudiante inclusive à l'égard des ESH s'appuyant sur les pairs et les associations

Les activités de vie de campus font partie intégrante du cursus universitaire. Il importe donc de permettre à chacun.e de participer à l'ensemble des activités offertes dans ce cadre et de tout mettre en œuvre pour que chaque ESH puisse notamment participer aux activités physiques et sportives, aux activités culturelles ou à visée sociale. Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la mixité, l'Inalco mise notamment sur l'implication des pairs et le relai des associations étudiantes.

ACTION 3.1 [26]

Mise en place d'une politique de parrainage entre un.e ESH primo-entrant.e et un.e autre étudiant.e.

ACTION 3.2 [27]

Développer les statuts d'étudiant.e. accompagnant.e et de parrain, qui définiront le champ de leurs missions et les devoirs que celles-ci engendrent, les modalités de rémunération ou de participation à l'UE engagement étudiant, etc.

ACTION 3.3 [28]

Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter des étudiant.e.s volontaires (secrétaires d'examen, preneur.euse.s de notes, tuteur.rice.s, etc.).

ACTION 3.4 [29]

Favoriser et soutenir le développement d'associations étudiantes en lien avec le handicap et encourager les associations à organiser des événements inclusifs.

ACTION 3.5 [30]

Proposer un accompagnement sportif pour chaque ESH.

ACTION 3.6 [31]

Développer les moyens et le volume des activités handisport en nouant des partenariats interuniversitaires.

ACTION 3.7 [32]

Développer une communication ciblée concernant les activités sportives spécifiques (handisport) ou mixtes (handi-valide). Lister les handisports possibles, les compétitions handisports, les sports adaptables en pratique mixte, etc.

ACTION 3.8 [33]

Organiser un festival culturel annuel autour du handicap (projections de films, spectacles, expositions, conférences, etc.) en associant à l'organisation et aux événements des étudiant.e.s et des personnels en situation de handicap.

ACTION 3.9 [34]

Prévoir pour les temps forts de la vie de l'établissement une interprétation en LSF.

AXE #Transversal Trouver de la place pour...

Aménager des espaces de repli permettant le repos et le calme.

Dans le cadre des actions sur l'accessibilité et pour ce qui est des espaces publics (espaces de restauration, BULAC, etc.), il est nécessaire d'envisager une accessibilité intégrée qui profite à tou.te.s, notamment aux étudiant.e.s atteint.e.s de handicaps invisibles.



DISCRIMINATIONS ET HARCÈLEMENT

Toutes les formes de discrimination⁸ ou de harcèlement sont interdites par la loi et peuvent être passibles d'une peine de prison, si les faits sont avérés tels que décrits dans la loi. S'appuyant sur ce cadre législatif, l'Inalco a mis en place ces dernières années des dispositifs d'accompagnement et développé diverses actions de sensibilisation et de prévention. Il a en outre adopté en 2020 la charte « Politique de protection des publics en situation de fragilité », qui permet de donner un cadre de référence commun à l'ensemble des personnels et usagers de l'Inalco, afin de prévenir tout risque réel ou sentiment de discrimination envers un individu en particulier. Enfin, l'établissement a nommé un.e référent.e laïcité, un.e référent.e égalité et un.e référent.e racisme et antisémitisme, qui participeront à l'élaboration et à la mise en oeuvre des actions proposées dans ce chapitre...

CHIFFRES CLÉS

12% des répondant.e.s ont déclaré avoir été victime ou témoin de discrimination au sein de l'Inalco.

51,9% des auteur.e.s de ces discriminations étaient des étudiant.e.s, 26,9% des enseignant.e.s, 11,5% des personnels.

26,7% des victimes et des témoins ont cherché de l'aide auprès d'autres étudiant.e.s ou d'am.e.s.

3,3% d'entre eux seulement ont cherché de l'aide auprès des référent.e.s (racisme et antisémitisme, égalité femmes-hommes)

En dépit de l'existence du cadre législatif et malgré la mise en place de premières mesures, 12% des étudiant.e.s sondé.e.s ont déclaré avoir été victimes ou témoins de discrimination à l'Inalco. De plus, même si la proportion des discriminations effectuées par les enseignant.e.s et les autres personnels de l'Inalco ne doit pas être minimisée, près de 52% des cas de discriminations observés ont eu pour auteur.e.s des étudiant.e.s. Enfin, malgré la mise en place des dispositifs d'écoute, une part encore trop importante d'étudiant.e.s n'ose pas révéler les discriminations dont elle est témoin ou victime et n'ose pas demander de l'aide.

Or les conséquences pour les personnes victimes de discriminations peuvent être lourdes. Chez les jeunes, elles affectent leur bien-être et le déroulement de leurs études et peuvent se traduire par un sentiment d'isolement ou de mal-être, une perte de l'estime de soi, l'absentéisme ou le décrochage, voire des comportements suicidaires. Il est donc indispensable de renforcer la prévention des discriminations et le soutien aux victimes.

Pour ce faire, l'Inalco entend tout d'abord renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation (Axe #1), qui constituent un levier fondamental de l'effectivité de sa politique de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité. Il ambitionne

8 - Les discriminations sont constituées par une différence de traitement défavorable envers une personne reposant sur un critère interdit par la loi. Au titre des articles 225-1 et s. du Code pénal, « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte [...], de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. » Sont également discriminatoires, les différences de traitement résultant d'une distinction opérée entre des personnes ayant subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuels, ou témoins de tels faits (art.225-1-1) ; les différences opérées entre les personnes ayant subi ou refusé de subir des faits de bizutage ou témoins de tels faits (art.225-1-2).

par ailleurs de prendre des mesures concrètes représentatives de sa volonté de mener une politique inclusive qui réponde aux attentes et aux besoins de chaque personne, dans un esprit d'ouverture et de respect (Axe #2). Enfin, l'Inalco prévoit d'améliorer sa connaissance des actes de discrimination et de harcèlement commis en son sein, afin de mieux les combattre, et de mieux accompagner les victimes (Axe #3).

AXE #1

Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation

L'information, la sensibilisation et la formation constituent un levier fondamental de l'effectivité de la politique de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité. Ces actions peuvent revêtir diverses formes (documentation, campagnes d'affichage, ateliers de sensibilisation, conférences, etc.), notamment culturelles (festivals, expositions, performances artistiques, projections, etc.), tout au long de l'année, à des moments-clés de la vie étudiante, comme la rentrée universitaire, les fêtes d'intégration, ou en écho aux journées internationales consacrées à ces thématiques.

ACTION 1.1 [35]

Renforcer l'information et la prévention en élaborant et diffusant des documents de référence (guide pratique pour les témoins et les victimes, etc.) et des supports interactifs (BD, quizz, etc.) pour la prévention et la prise en charge des situations de discrimination, de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles (VSS).

ACTION 1.2 [36]

Mettre en œuvre régulièrement des campagnes de communication interne sur l'égalité femmes-hommes et la prévention des VSS, notamment à l'occasion de la rentrée et des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), etc.



Accueil, conseil et écoute individualisée des étudiant.e.s

ACTION 1.3 [37]

Participer à la campagne Orange Day. Cette campagne mondiale pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles est menée chaque année par ONU Femmes du 25 novembre (Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes) au 10 décembre (Journée des droits humains). Son objectif est d'inciter tou.te.s les acteur.rice.s de la société civile à se mobiliser dans des actions de sensibilisation, de créer un espace de discussion autour des enjeux et des solutions face aux violences, et de lever des fonds pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

ACTION 1.4 [38]

Créer un régime spécial d'études (RSE) pour les étudiantes enceintes et les étudiant.e.s chargé.e.s de famille. Dans le cadre de la politique de prise en compte des publics spécifiques et de la mise en place d'une charte des RSE (Cf. supra action (04)), l'établissement souhaite soutenir les étudiant.e.s dont la situation familiale complique l'investissement dans les études (étudiantes enceintes, mères et pères de famille).

ACTION 1.5 [39]

Organisation d'une semaine d'actions pour l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre, autour de la Journée internationale de lutte contre les LGBTQ-phobies (17 mai) ou de la Journée internationale de visibilité transgenre (31 mars), en fonction du calendrier universitaire de chaque année. Articulées autour d'un festival culturel (expositions, projections, performances, etc.), les actions de cette semaine pourront revêtir diverses formes (ateliers de sensibilisation, conférences, etc.).



Chorale d'étudiant.e.s du programme Inalc'ER à destination d'étudiant.e.s réfugié.e.s ou demandeur.euse.s d'asile

ACTION 1.6 [40]

Organisation d'une semaine d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits humains et des principes fondamentaux de la République. Cette semaine pourra être organisée autour du 21 mars, proclamé « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les actions de cette semaine pourront revêtir diverses formes : rencontres et débats, ateliers de sensibilisation, actions artistiques et culturelles, conférences, expositions, projections, etc.

ACTION 1.7 [41]

Mettre en place des modules de formation sur les thèmes des discriminations, du harcèlement et des VSS, intégrés dans la formation dédiée aux élu.e.s et aux responsables d'associations étudiantes, ainsi que sur la plateforme numérique de formation dédiée à la vie étudiante (Cf. supra action (03)).

AXE #2 Incarner notre politique inclusive dans des mesures concrètes représentatives

Dans le respect des valeurs humanistes qui le fondent, l'Inalco soutient les principes de diversité, d'équité et d'inclusion pour l'ensemble de ses étudiant.e.s. Au-delà d'une simple déclaration de principe, de nombreuses actions déjà engagées ou prévues dans ce SDVE témoignent de la volonté de l'établissement de mener une politique inclusive qui réponde aux attentes et aux besoins de chaque personne, dans un esprit d'ouverture et de respect. Pour n'exclure personne, cette politique doit être menée sur tous les fronts et prévenir les situations de discrimination dans tous les domaines, y compris dans notre univers langagier. Pour n'exclure personne, cette politique doit prendre acte de la situation des personnes, telles qu'elles sont, et leur faciliter la vie en agissant sur leur environnement pour qu'il s'adapte à elles. Ce SDVE propose donc deux mesures concrètes particulièrement représentatives à cet égard :

ACTION 2.1 [42]

Engager activement une réflexion en vue d'adopter une communication non-stéréotypée et un protocole rédactionnel non discriminant adaptés aux différents types de communications de l'établissement (courriels, règlements, comptes-rendus, procédures, formulaires, etc.). A titre d'exemple, ce document a été intégralement rédigé en recourant au divers moyens les plus courants tels que l'emploi de formules englobantes « les droits humains », de mots épiciens, de doublets « étudiantes et étudiants », de doublets abrégés avec point « étudiant.e.s », de néo-pronoms non binaires « iel, elleux », etc.

ACTION 2.2 [43]

Définir le cadre réglementaire interne à l'établissement et la procédure du dispositif du « prénom d'usage », qui permet aux étudiant.e.s qui le souhaitent, notamment aux étudiant.e.s trans ou intersexes, de voir reconnu leur droit d'être nommé.e.s et identifié.e.s par un prénom « d'usage » différent de celui de l'état civil (prénom « de naissance ») pendant leurs études dans notre établissement et dans tous les documents internes à l'établissement (carte d'étudiant.e, listes d'émargement, procès-verbaux des jurys, etc.)⁹. Cette reconnaissance du prénom d'usage est une manière d'agir contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre¹⁰.



9 - En revanche, cela ne peut concerner les documents officiels: diplôme et supplément au diplôme, certificat de scolarité, etc.

10 - « Dès l'instant où la personne transidentitaire apparaît dans son nouveau genre, modification du prénom et du sexe à l'état civil effectuée ou non, il est recommandé d'utiliser le prénom choisi par la personne et de modifier son titre de civilité sur tous les supports [...] pour respecter son droit à la vie privée et pour ne pas l'exposer à des réactions de rejet, des discriminations ou du harcèlement eu égard au décalage entre son apparence et son identification au sein de l'organisation » (Défenseur des droits, mai 2017, Agir contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, p.55).

AXE #3 Améliorer la connaissance des actes de discrimination ou de harcèlement et mieux accompagner les victimes

ACTION 3.1 [44]

Identifier les discriminations pour mieux les combattre. Pour mener à bien sa politique d'égalité et de lutte contre les discriminations, l'établissement a besoin de données pour objectiver la situation des étudiant.e.s. Une enquête portant sur les aspects les plus divers de l'égalité, les VSS et les discriminations sera menée chaque année.

ACTION 3.2 [45]

Impliquer les associations étudiantes dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et toutes les discriminations, les inciter à mettre en place des dispositifs de veille, d'aide et d'information à destination des étudiant.e.s victimes de comportements de ce type, encourager leurs initiatives qui participent à la sensibilisation et à la lutte contre les discriminations.

ACTION 3.3 [46]

Renforcer et pérenniser la cellule d'écoute existante des personnes victimes d'actes de discrimination ou de harcèlement, étendre ses missions à la veille et la sensibilisation, définir un protocole de prise en charge des victimes.

ACTION 3.4 [47]

Désigner et former une personne référente sur les questions LGBTQ+.

ACTION 3.5 [48]

Pérenniser l'accompagnement psychologique et juridique des victimes de VSS actuellement assuré par Woman Safe dans le cadre de l'accord conclu avec ASPC¹¹.

RESPECTÉ.E.S

11 - Toutes les victimes de harcèlement sexuel de l'ASPC – étudiant.e.s ou personnels - peuvent actuellement solliciter l'Institut en Santé Génésique Woman Safe et bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des spécialistes répondant à l'ensemble des besoins de la victime (médical, psychologique, social, juridique...). Quel que soit l'avenir de l'alliance ASPC, il convient de garantir le maintien de ce partenariat ou, le cas échéant, de nouer un nouveau partenariat avec une association locale du réseau France-Victimes.



BULAC



inalco

EN FORME

DES ÉTUDIANT.E.S

EN FORME ET OUVERT.E.S

SUR LA CULTURE

Sport, santé, bien-être 35

Culture 41

Les pratiques sportives et culturelles ont en commun de contribuer au bien-être des étudiant.e.s et de leur permettre de développer des liens sociaux. Elles suscitent semblablement un fort intérêt de leur part, mais partagent également les mêmes freins que sont notamment le manque de temps, d'espace et de motivation. Lever ces freins, encourager toutes les formes de pratiques artistiques et sportives, agir en faveur du bien-être et de la santé des étudiant.e.s, entretenir et développer leur ouverture sur la culture sont quelques-uns des objectifs des mesures envisagées dans ce chapitre.

SPORT, SANTÉ, BIEN-ÊTRE

Il est reconnu que la pratique régulière d'une activité physique ou sportive est un facteur déterminant de santé et qu'elle joue un rôle important dans la prévention des risques cardiovasculaires et d'autres maladies. Elle contribue en outre au bien-être mental, notamment en favorisant le lien social et en améliorant la qualité de vie et la perception de soi.

Cependant, selon les résultats de l'enquête 2022 de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS)¹², la majorité des étudiant.e.s français.es reste plutôt éloignée de la pratique sportive régulière. La durée de leurs comportements sédentaires est en moyenne de huit heures par jour et la durée hebdomadaire de leur pratique d'activités physiques est en moyenne de 10h30. Les résultats de l'enquête menée à l'Inalco s'inscrivent dans ce tableau général, avec plus du quart des étudiant.e.s qui dit n'avoir aucune activité sportive régulière (27,3%). De même, comme dans les autres établissements d'enseignement supérieur, une majorité d'étudiant.e.s de l'Inalco (41,7%) invoque le manque de temps comme principal frein à la pratique sportive et seule une minorité (8,5%) des pratiquant.e.s régulier.ère.s s'y adonne à l'Inalco. L'absence d'équipements et de service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), doublée d'un manque d'information sur l'offre de nos partenaires, explique ce taux particulièrement faible au regard de la part déjà très minoritaire de la pratique universitaire au niveau national (31,5%)¹².

S'agissant des motivations de la pratique sportive, les notions de santé, de détente et de bien-être apparaissent comme principales¹³. Une politique globale en

CHIFFRES CLÉS

27,3% des répondant.e.s n'ont aucune activité sportive régulière.

41,7% des répondant.e.s qui n'ont pas ou très peu d'activité sportive invoquent le manque de temps comme raison principale.

28,1% des répondant.e.s seulement connaissent les activités sportives proposées dans le cadre de la convention avec Université de Paris Cité (UPC).

38,9% des répondant.e.s évaluent leur santé mentale comme mauvaise ou très mauvaise.

77,4% des répondant.e.s ignorent l'existence et l'étendue des services de santé qui leur sont destinés dans le cadre de la convention avec le SSU d'UPC.

2/3 des répondant.e.s sont favorables à la mise en place de dispositifs d'aide pour diminuer ou arrêter la consommation d'alcool, de tabac, de cannabis.

15,4% des répondant.e.s disent souvent ne pas manger à leur faim.

9,8% disent avoir bénéficié d'une aide alimentaire durant l'année.

12 - ONAPS, 2022, Pratique d'activités physiques et sportives et sédentarité chez les étudiants en formations universitaires en France. <https://onaps.fr/enquete-sur-la-pratique-dactivites-physiques-et-sportives-et-la-sedentarite-a-luniversite/>

13 - Toujours selon l'enquête 2022 de l'ONAPS, les motivations principales des étudiant.e.s à la pratique d'activités physiques sont le plaisir (21,0%), l'amélioration ou le maintien de sa santé (17,1%), l'évacuation du stress (13,7%), l'entretien de son apparence (17,1%).

matière de sensibilisation et de prévention alliant santé, sport et bien-être semble donc la plus appropriée pour inciter davantage d'étudiant.e.s à pratiquer une activité physique en attirant celles et ceux qui peuvent être plus sensibles à l'une ou l'autre des approches. De plus, alors que les taux de solitude, de stress et d'anxiété, ressortant des enquêtes auprès du public étudiant sont importants et que 38,9% des étudiant.e.s de l'Inalco évaluent leur santé mentale comme mauvaise ou très mauvaise, le développement des activités qui améliorent la condition physique et l'hygiène de vie dans un souci de bien-être, ainsi que des pratiques douces (relaxation, fitness, yoga, pilates, etc.) semble par ailleurs utile pour compléter les dispositifs existants de prise en charge psychologique des étudiant.e.s.



Sanshin et danse Eisa à l'auditorium avec l'association Dejima

La politique mise en œuvre dans les cinq prochaines années s'attachera donc à réduire les freins à la pratique des activités physiques ou sportives et à développer l'offre axée bien-être (Axe #1) tout en prenant en compte certains publics dont les spécificités peuvent les tenir davantage encore éloignés des offres et services en matière de santé et d'activité sportive (étudiant.e.s en situation de handicap, étudiant.e.s internationaux.ales, doctorant.e.s).

Pour que les offres et services en matière de santé et d'activité sportive puissent être accessibles à tou.te.s, un important effort d'information devra être développé. Il s'avère en effet qu'actuellement 77,4% des répondant.e.s ignorent l'existence et l'étendue des services de santé qui leur sont destinés dans le cadre de la convention avec le SSU de l'Université de Paris Cité (UPC) et que près de 72% méconnaissent les activités sportives proposées dans le cadre du partenariat existant avec ce même établissement.

Outre cet effort d'information, l'amélioration de la prévention et de la promotion de la santé (Axe #2) reposera notamment sur un renforcement de la prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant, ainsi que sur une lutte accrue contre la précarité alimentaire, les carences et les déséquilibres nutritionnels. Il convient en effet de prendre en compte le fait que, d'une part, les changements psychosociaux auxquels doivent faire face les étudiant.e.s dans leurs premières années universitaires peuvent favoriser l'apparition ou l'aggravation de

certains risques et comportements addictifs¹⁴ et que, d'autre part, la précarité économique croissante des étudiant.e.s a un effet direct et immédiat sur leur alimentation (sous-alimentation et malnutrition)¹⁵.

S'agissant de l'amélioration de la promotion du sport (Axe #3), l'effort d'information sera accompagné d'une visibilité et d'un accompagnement accrus des sportif.ve.s de haut niveau et des équipes sportives de l'Inalco, ainsi que de la possibilité de valoriser sa pratique sportive dans le cadre de son cursus.

AXE #Transversal Trouver du temps pour...

Faire du sport, manger, pratiquer des activités culturelles et artistiques, etc.

Le manque de temps est invoqué comme un frein à la pratique des activités sportives par 41,7% des étudiant.e.s, un frein à la pratique des activités culturelles et artistiques par 36%, et comme la raison pour laquelle 32% d'entre eux ne déjeunent pas ou ne fréquentent pas le restaurant universitaire pourtant voisin. Il semble donc essentiel de prendre en compte les rythmes de vie des étudiant.e.s sur tous ces sujets.

L'établissement a entamé avec sa cellule planning une analyse statistique de l'utilisation des salles de cours, afin de revoir les modalités actuelles de leur gestion et de donner des recommandations aux départements pour la construction des emplois du temps. Dans le cadre de l'élaboration de la prochaine offre de formation, cette réflexion sur l'optimisation des locaux devra nécessairement intégrer les besoins des étudiant.e.s. et prévoir l'aménagement dans l'emploi du temps de créneaux banalisés dédiés à leurs activités sportives et culturelles, ainsi que d'une pause méridienne leur permettant de déjeuner.



Activité jeux de société

14 - Une majorité de répondant.e.s souhaite que soient mis en place des dispositifs d'aide pour diminuer ou arrêter la consommation d'alcool (65,6%), de cannabis (67,4%), de tabac (71,5%).

15 - 15,4% des répondant.e.s disent souvent ne pas manger à leur faim et plus du quart des répondant.e.s disent soit avoir bénéficié durant l'année d'une aide alimentaire (aide alimentaire du Crous, de l'Inalco, Restos du cœur, banque alimentaire, épicerie sociale et solidaire, etc. pour 9,8%), soit qu'ils en auraient eu besoin mais qu'ils n'en ont pas fait la demande.

AXE #1

Réduire les freins à la pratique des activités physiques ou sportives et développer l'offre axée bien-être

ACTION 1.1 [49]

Envisager l'aménagement de créneaux banalisés dans l'emploi du temps dédiés aux activités sportives.

ACTION 1.2 [50]

Améliorer l'information sur les offres existantes proposées dans le cadre de la convention avec UPC ou par l'association le Bureau des sports.

ACTION 1.3 [51]

Développer de nouveaux partenariats, pour accroître le nombre d'activités et de créneaux horaires proposés.

ACTION 1.4 [52]

Développer les activités physiques et sportives qui favorisent le bien-être (relaxation, fitness, yoga, Pilates, sophrologie, etc.), y compris en distanciel.

ACTION 1.5 [53]

Développer les journées bien-être et prévention sur différentes thématiques, en les étendant sur plusieurs jours (sommeil et stress, alimentation, santé sexuelle, etc.).

ACTION 1.6 [54]

Développer le dispositif *Relax'Exams* testé en janvier 2023 destiné à déstresser et soutenir les étudiant.e.s durant les périodes d'examens (mise à disposition d'une salle de repos, d'une cellule d'écoute et de conseil animée par les mentors, d'ateliers d'art-thérapie, de relaxation, distribution d'encas énergétiques, etc.).



Atelier hebdomadaire de yoga pour les étudiant.e.s

ACTION 1.7 [55]

Mettre en place un accompagnement spécifique pour les doctorant.e.s, qui traversent souvent des périodes de tension et se sentent généralement isolé.e.s.

ACTIONS [30·31·32]

Développer une offre adaptée aux attentes des étudiant.e.s en situation de handicap (Cf. supra Handicap, Axe #3) :

- (30) Proposer un accompagnement sportif pour chaque ESH ;
- (31) Développer les moyens et le volume des activités handisport en nouant des partenariats interuniversitaires ;
- (32) Développer une communication ciblée concernant les activités sportives spécifiques (handisport) ou mixtes (handi-valide). Lister les handisports possibles, les compétitions handisports, les sports adaptables en pratique mixte, etc.

AXE #2

Améliorer la prévention et la promotion de la santé

ACTION 2.1 [56]

Recruter, former et déployer des Etudiant.e.s relais santé (ERS) en partenariat avec UPC. Formé.e.s par les professionnel.le.s de santé du service de santé ou d'organismes extérieurs, les ERS seront présent.e.s au PLC à la rencontre de leurs pairs pour répondre à leurs questions, libérer la parole et faciliter les échanges grâce à des animations ludiques autour de l'hyperalcoolisation, les comportements à risque, la nutrition, le sommeil, la sexualité... Les ERS établiront le lien entre les étudiant.e.s et le SSU, assureront des missions de sensibilisation et de prévention auprès des étudiant.e.s et les orienteront dans le système de soin.

ACTION 2.2 [57]

Renforcer l'information sur l'offre de services de santé existante dans le cadre de la convention avec UPC (relai du BVE et des ERS, réseaux sociaux, page web dédiée, mailing, affichage, etc.).

ACTION 2.3 [58]

Renforcer les actions de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant.



Distributeur de protections hygiéniques visant à lutter contre la précarité menstruelle

ACTION 2.4 [59]

Développer la formation aux premiers secours pour les étudiant.e.s (notamment pour les responsables d'associations, les accompagnant.e.s, etc.).

ACTION 2.5 [60]

Lutter contre la précarité alimentaire, notamment en facilitant l'accès à l'aide alimentaire d'urgence, en faisant connaître et intervenir l'AGORAé¹⁶ au PLC, en favorisant l'émergence de projets étudiants en lien avec cette question via les appels à projets CVEC (épicerie solidaire, repas suspendus, collecte et distribution de produits en DLC courtes, jardin partagé, etc.).

ACTION 2.6 [61]

Sensibiliser les étudiant.e.s à l'équilibre nutritionnel et contribuer à l'amélioration de leur alimentation (intervention des ERS et de nutritionnistes, ateliers cuisine, accès facilité à des produits de qualité locaux et non-transformés ou bio, etc.).

ACTION 2.7 [62]

Donner la possibilité aux étudiant.e.s de déjeuner dans de bonnes conditions, notamment par l'instauration d'une pause méridienne et la mise à disposition de fours micro-ondes.

ACTION 2.8 [63]

Améliorer l'accompagnement et faciliter l'accès aux soins des étudiant.e.s internationaux. *ales free movers.*

16 - « L'AGORAé est un espace d'échanges et de solidarité qui se compose d'un lieu de vie ouvert à tou.te.s et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiant.e.s pour des étudiant.e.s, l'AGORAé est un lieu non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. » <https://agorae.ageparis.org/>

AXE #3**Améliorer la promotion du sport****ACTION 3.1 [64]**

Offrir la possibilité aux étudiant.e.s d'intégrer le sport dans leur cursus avec la création d'une UE sport optionnelle, en partenariat avec UPC et dans le cadre de la future offre de formation (rentrée 2024).

ACTION 3.2 [65]

Développer et mieux encadrer le dispositif d'accueil et d'accompagnement des sportif.ve.s de haut et bon niveau, notamment dans le cadre de la mise en place de la charte des régimes spéciaux d'études (Cf. supra action (04)).

ACTION 3.3 [66]

Donner davantage de visibilité aux sportif.ve.s de haut niveau et aux équipes de l'Inalco, les impliquer dans la promotion du sport.

ACTION 3.4 [67]

Organiser chaque année la semaine « Faites Fête du sport » (initiations, démonstrations, ateliers, conférences, exposition, etc.).

ACTION 3.5 [68]

Organiser des événements sportifs fédérateurs.



S. Louette, judoka, bénéficiant des accompagnements de l'Inalco pour étudiant.e.s sportif.ve.s de haut niveau

CULTURE

Parmi les onze thématiques de l'enquête qui étaient proposées au choix des étudiant.e.s, celle de la culture a été sélectionnée par 75,9% des participant.e.s. Cet intérêt marqué des étudiant.e.s pour la culture et les arts se reflète dans leurs pratiques et certaines de leurs demandes. En effet, 55,2% des répondant.e.s pratiquent une activité culturelle ou artistique sur leur temps libre - de manière régulière pour 58,1% d'entre eux, et 69,4% sont demandeur.euse.s d'ateliers artistiques qui seraient proposés au PLC par des intervenant.e.s professionnel.le.s.

Malgré cet intérêt, nombre d'étudiant.e.s sont encore tenu.e.s éloigné.e.s de la culture et des pratiques artistiques du fait de certains freins. Certes, l'aspect financier en est un pour une partie des étudiant.e.s (19%) et une large majorité d'entre eux souhaitent pouvoir bénéficier d'offres culturelles à prix réduits (84%). Les tarifs négociés dans le cadre de partenariats avec des établissements culturels ou la mise en place récente de « Paniers culture » (plébiscités par 87,2% des répondant.e.s) sont autant de moyens déployés par le Service de l'événementiel et de l'action culturelle (SEAC) pour lever le frein financier à l'accès à la culture. Toutefois, c'est avant tout le manque de temps qui est à nouveau pointé comme principal obstacle par 36% des étudiant.e.s, suivi par la méconnaissance de l'offre existante pour 20% d'entre eux. A ces deux principaux freins déjà présents dans le domaine des activités sportives, s'ajoutent des freins personnels et symboliques pour un quart des étudiant.e.s (timidité 17%, manque d'intérêt 8%). En plus de libérer du temps et d'améliorer la communication, un important effort de médiation devra donc être entrepris.

Les activités culturelles et artistiques sont fondées sur l'envie. Les étudiant.e.s y ont cependant un accès très inégal selon qu'ils y ont été initié.e.s ou pas. La médiation est donc essentielle à la fois pour rendre ces pratiques plus désirables en les rendant d'abord plus compréhensibles et pour réduire les inégalités d'accès à celles-ci. Cette médiation est également au cœur des missions d'un établissement d'enseignement supérieur, dont le rôle en matière d'action culturelle n'est pas tant de répondre aux demandes des étudiant.e.s que de stimuler leur ouverture vers des formes d'expression culturelle différentes de celles transmises par leurs familles et leurs pairs et de les amener à découvrir de nouveaux pans de la culture - y compris de la culture scientifique et technique.

La politique inscrite dans ce SDVE s'attachera donc à lever les freins et susciter l'envie en développant la médiation (Axe #1). Elle s'efforcera également de rendre l'offre existante plus visible, d'encourager les pratiques et de soutenir les initiatives des étudiants et des

CHIFFRES CLÉS

55,2% des répondant.e.s pratiquent une activité culturelle ou artistique sur leur temps libre.

36% des répondant.e.s qui n'ont pas d'activité culturelle ou artistique invoquent le manque de temps comme raison principale.

84% aimeraient bénéficier d'offres de sorties culturelles à prix préférentiel.

69,4% seraient intéressé.e.s par des ateliers proposés au PLC animés par des intervenant.e.s professionnel.le.s.

personnels (Axe #2). L'effort de visibilité passera notamment par une diversification des canaux de diffusion de l'offre, tandis que la valorisation des pratiques des étudiant.e.s dans leur cursus, la reconnaissance de leurs engagements et de leurs talents (Axe #3) contribueront à encourager le développement des pratiques, tout comme les résidences d'artistes, les concours, les ateliers mis en place par les associations étudiantes, etc., qui sont autant de manières différentes d'accéder à la culture et de se l'approprier.

AXE #1

Lever les freins et susciter l'envie en développant la médiation

ACTION 1.1 [69]

Envisager l'aménagement de créneaux banalisés dans l'emploi du temps dédiés aux activités culturelles et artistiques. (Cf. Axe #Transversal - Trouver du temps pour ... p.37).

ACTION 1.2 [70]

Développer l'effort engagé pour rendre l'offre culturelle financièrement plus accessible (tarifs négociés dans le cadre de partenariats, développement des « Paniers culture », places offertes dans le cadre de jeux-concours, etc.).

ACTION 1.3 [71]

Développer et diversifier l'offre de pratiques artistiques, notamment grâce à des partenariats ou des mutualisations avec des établissements d'enseignement supérieur d'art (ENSBA, CNSMDP, ENSAD, etc.) ou des associations. Ces collaborations pourront par ailleurs permettre de pallier le manque d'espaces disponibles pour les pratiques artistiques au sein du PLC.

ACTION 1.4 [72]

Accueillir des artistes en résidence dans des domaines variés (littérature, théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, etc.) afin d'offrir aux étudiant.e.s l'occasion de pouvoir dialoguer avec eux, de se confronter à leurs visions du monde, et surtout d'œuvrer à des projets artistiques communs.



Exposition animée par les étudiant.e.s dans la galerie de l'Inalco

ACTION 1.5 [73]

Développer l'offre de sorties culturelles accompagnées qui préparent en amont les étudiant.e.s à la rencontre avec l'œuvre.

ACTION 1.6 [74]

Faire entrer l'art au PLC grâce aux prêts d'œuvres du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France (FRAC) et développer d'autres actions dans le cadre d'un partenariat avec le FRAC (programmation d'œuvres vidéo, workshops thématiques, etc.).

ACTION 1.7 [75]

Susciter l'intérêt des étudiant.e.s pour la culture scientifique et technique avec le concours des établissements d'ASPC, les impliquer davantage dans la vie et les événements scientifiques de l'Inalco.

AXE #2

Rendre l'offre existante plus visible, encourager les pratiques, soutenir les initiatives

ACTION 2.1 [76]

Diversifier les canaux de diffusion de l'offre culturelle à destination des étudiant.e.s, notamment via le déploiement du portail numérique étudiant et de l'application mobile (Cf. actions (01) et (02)), avec l'intégration d'un agenda des événements, d'un système de notifications « push-up », etc. Ces nouveaux outils compléteront ceux plus classiques (affiches, flyers, listes de diffusion) ou récemment mis en œuvre par le SEAC (Newsletter, page « Bons plans culturels » du site internet, participation aux journées de rentrée, enseignant.e.s relais, etc.), qui devront encore être développés.

ACTION 2.2 [77]

Renforcer la communication autour des ateliers artistiques organisés par les associations étudiantes de l'Inalco et valoriser leurs productions.

ACTION 2.3 [78]

Encourager et soutenir les initiatives des étudiant.e.s et des personnels grâce à des appels à projets CVEC fléchés sur les pratiques artistiques et culturelles.

ACTION 2.4 [79]

Elaborer et tenir à jour un annuaire des lieux de répétition, de diffusion, d'exposition ou pourvus d'équipements techniques spécifiques pour certaines pratiques, etc. pouvant être mis à disposition des étudiant.e.s porteur.euse.s de projets artistiques sur l'ensemble du territoire francilien (locaux existants au PLC et dans les structures du CROUS, lieux gérés par des collectivités territoriales, des structures culturelles, des associations, ...). Cet annuaire renseignera également sur les procédures de réservation.

ACTION 2.5 [80]

Développer un module de formation en ligne (Cf. action (03)) sur l'organisation d'événements à l'Inalco avec le SEAC, destiné aux membres des associations étudiantes et éventuellement accompagné de sessions en présentiel.



Installation d'une exposition dans la galerie de l'Inalco, avec la participation d'étudiant.e.s

AXE #3

Valoriser les pratiques, les engagements et les talents des étudiant.e.s

ACTION 3.1 [81]

Encadrer et promouvoir le statut d'étudiant.e artiste, dans le cadre de la prise en compte des publics spécifiques et de la mise en place de la charte des régimes spéciaux d'études (RSE, Cf. action (04)).

ACTION 3.2 [82]

Prévoir dans le cadre de la prochaine accréditation la possibilité de valider une UE libre de pratique culturelle et artistique au sein de l'Inalco (théâtre, chorale, écriture créative) ou en partenariat avec un autre établissement d'enseignement supérieur.

ACTION 3.3 [83]

Offrir la possibilité de valoriser l'engagement culturel et artistique des étudiant.e.s dans le cadre de l'UE engagement.

ACTION 3.4 [84]

Créer des événements qui mettent en avant les talents des étudiant.e.s de l'Inalco (festival, exposition, performances, etc.).



Activité artistique

ACTION 3.5 [85]

Solliciter et valoriser les talents des étudiant.e.s dans le cadre de la communication institutionnelle et des événements de l'Inalco (ex. Organisation d'un concours par le SEAC pour l'illustration de la campagne de promotion de la 2^e édition du Panier Culture).

CULTURE



Performance de danse chinoise par l'association étudiante Chin'alco

DES ÉTUDIANT.E.S ENGAGÉ.E.S

L'Inalco entend conforter les étudiant.e.s en tant qu'acteur.trice.s de la vie étudiante et de la vie des instances en leur donnant des moyens renforcés d'agir et en valorisant mieux leur engagement. Il s'agira notamment de soutenir le développement du tissu associatif de l'établissement, d'accroître la participation et l'intégration des étudiant.e.s aux instances, de permettre à ceux-ci de mener des projets qui répondent à leurs attentes, notamment en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

En 2022, l'Inalco ne compte que treize associations reconnues pour près de 9 000 étudiant.e.s, tandis que moins du tiers des répondant.e.s dit être engagé.e.s dans la vie associative de l'établissement. Outre le manque de temps et le manque d'information déjà invoqués par les répondant.e.s à propos des activités sportives et culturelles, l'inadéquation entre les activités proposées par les associations existantes et les centres d'intérêts d'une partie des étudiant.e.s apparaît comme l'un des freins à l'engagement associatif. L'Inalco s'attachera donc dans les cinq prochaines années à soutenir le développement et la diversification des associations (Axe #1), dans un cadre réglementaire rénové (charte des associations et règlement de la CVEC), grâce à des

outils et des moyens financiers nouveaux, tout en favorisant et en accompagnant la prise de responsabilités au sein des associations (RSE et formation). Parallèlement à ces efforts pour dynamiser la vie associative, des efforts similaires devront être entrepris pour stimuler la participation des étudiant.e.s à la vie démocratique de l'établissement.

La thématique relative aux élu.e.s et à la vie démocratique de l'établissement n'a été sélectionnée que par 30,9% des répondant.e.s. Ces mêmes répondant.e.s disent ne pas prendre part aux élections étudiantes pour 71,4% d'entre eux et justifient leur absence de participation notamment par leur méconnaissance du rôle des instances (40,8%) et du rôle des élu.e.s (35,9%). Ceci est corroboré par un faible taux de participation aux élections de l'ensemble des étudiant.e.s (6,36% pour toutes les élections confondues depuis 2013)¹⁷ et par un défaut de candidat.e.s dans l'ensemble des instances (en 2022, un quart des sièges étudiants du CA et 57,4% des sièges des conseils des départements n'étaient pas pourvus). Néanmoins, 71,4% des répondant.e.s pensent que les étudiant.e.s ne sont pas suffisamment représenté.e.s et une très large majorité d'entre eux sont favorables à la mise en place de nouveaux moyens susceptibles de susciter leur implication sur des questions les concernant, tels qu'un conseil étudiant (95%) ou un budget participatif étudiant (83%). Partant de ce constat, l'Inalco prévoit donc d'offrir de nouveaux moyens d'action pour stimuler la participation des étudiant.e.s à la vie démocratique de l'établissement (Axe #2) et envisage ainsi la création d'un Bureau de la vie étudiante (BVE) et d'un poste de vice-président.e étudiant.e du CFVE ou encore la mise en place d'un Budget participatif étudiant (BPE). Pour accompagner la mise en place de ces outils motivants, des efforts seront faits pour redonner du sens aux élections internes aux yeux des étudiant.e.s en les informant sur le fonctionnement des instances, en favorisant les espaces de débat et d'échange, en communiquant sur le rôle des élu.e.s et en donnant à celles-ci les moyens d'exercer pleinement leurs mandats (formation, RSE, outils de communication, etc.).

Les moyens et les outils nouveaux déployés pour dynamiser la vie associative et stimuler la participation des étudiant.e.s à la vie démocratique de l'établissement devraient faciliter l'émergence et la réalisation de projets de vie étudiante et de campus qui

CHIFFRES CLÉS

13 associations pour 8955 étudiant.e.s en 2022.

29% des répondant.e.s sont engagé.e.s dans la vie associative de l'établissement.

57,4% des sièges étudiants des conseils de départements et 1/4 de ceux du CA n'étaient pas pourvus en 2022.

95% des répondant.e.s sont favorables à la création d'un conseil étudiant (BVE).

83% des répondant.e.s sont favorables à la mise en place d'un budget participatif étudiant (BPE).

58,5% des répondant.e.s estiment que les étudiant.e.s eux-mêmes devraient être les acteur.trice.s les plus actif.ve.s sur les questions environnementales sur leur lieu d'études.

78,5% des répondant.e.s considèrent que la réduction des déchets est fondamentale.

45,6% des répondant.e.s connaissent le dispositif de l'UE engagement à l'Inalco.

17 - 6,81% pour les conseils centraux (CA et CS) et 5,26% pour les conseils de départements

correspondent aux aspirations nouvelles des étudiant.e.s en lien avec les questions environnementales et sociales. Agir en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale (Axe #3) s'impose comme une nécessité évidente pour une majorité des étudiant.e.s, déjà très sensibilisée à ces questions et qui a de réelles attentes, notamment sur les questions liées à l'alimentation ou sur celle de la réduction des déchets. Si les étudiant.e.s ont de fortes attentes vis-à-vis des pouvoirs publics ou de l'établissement, 58,5% pensent néanmoins qu'ils devraient être les acteur.trice.s les plus actif.ve.s sur les questions environnementales sur leur lieu d'études.

Afin de soutenir ce désir d'implication des étudiant.e.s, outre les moyens nouveaux qui seront mis en œuvre, il conviendra également d'encourager et de mieux valoriser l'engagement étudiant (Axe #4), qu'il soit associatif, électif, citoyen, sportif, culturel, entrepreneurial, etc. Il s'agira notamment de mieux encadrer et de davantage faire connaître le dispositif de l'UE engagement – qui n'est connu que par 45,6% des répondant.e.s, de faciliter l'engagement grâce à l'aménagement des études prévu dans les nouveaux RSE (régime des élu.e.s étudiant.e.s, des responsables d'associations, etc.) et de reconnaître et valoriser les compétences acquises au travers de son engagement grâce à la mise en place d'outils adaptés (par exemple, avec le Portefeuille d'Expériences et de Compétences).



Forum de l'engagement de l'Inalco

AXE #1

Soutenir le développement et la diversification des associations

ACTION 1.1 [86]

Rédiger une nouvelle charte des associations étudiantes de l'Inalco qui précise les droits et devoirs des associations, redéfinisse la procédure de reconnaissance du statut d'association étudiante par l'établissement (labellisation), instaure de nouvelles aides financières, intègre les dispositifs de reconnaissance et de valorisation de l'engagement associatif (UE engagement, RSE pour les responsables), etc.

ACTION 1.2 [87]

Instaurer de nouvelles sources de financement (aide à la création, aide au fonctionnement, appels à projets CVEC, financement de certains voyages, etc.), clarifier les procédures d'attribution des aides et définir des plafonds de financement, dans le cadre de la rédaction du nouveau règlement de la CVEC à l'Inalco.

ACTION 1.3 [88]

Mettre en place une plateforme numérique (Moodle ou autre) pour accroître la visibilité des associations, faciliter leur communication (entre elles et à destination des étudiant.e.s), mettre une boîte à outils à leur disposition, faciliter le partage d'expériences et les transmissions lors des renouvellements des bureaux.

ACTION 1.4 [89]

Instaurer un régime spécial d'études pour les responsables des associations (dans le cadre de la prise en compte des publics spécifiques et de la mise en place de la charte des RSE, Cf. action (04)), qui permette un aménagement des études.

ACTION 1.5 [90]

Former les membres des associations pour assurer leur montée en compétence dans différents domaines (création d'une association, recherche de financements, gestion de budget, communication événementielle, premiers secours, etc.).

ACTION 1.6 [91]

Accroître la visibilité des associations (présence sur le nouveau portail numérique étudiant et l'application d'établissement, présence accrue lors des journées de rentrée, de la JPO et des journées européennes du patrimoine, plateforme numérique dédiée aux associations, etc.).

ACTION 1.7 [92]

Développer le tissu associatif au sein de l'établissement en encourageant l'émergence d'associations dont l'objet dépasse les limites des aires culturelles et linguistiques (ex. objet artistique, sportif, humanitaire, environnemental, tourné vers l'accueil ou les préventions, etc.).

ACTION 1.8 [93]

Développer l'accompagnement des porteur.euse.s de projets avec la création du BVE (création d'association, dossier de PIE, réponse aux appels à projets CVEC et BPE, etc.).

ACTION 1.9 [94]

Mettre à disposition des associations des lieux supplémentaires répondant au mieux à leurs besoins par le biais de partenariats, en louant des tiers lieux extérieurs ou grâce à l'aménagement de nouveaux espaces au PLC.

ACTION 1.10 [95]

Améliorer la sensibilisation des associations aux conduites responsables (violences sexistes et sexuelles, alcoolisation, etc.), à l'inclusion des étudiant.e.s en situation de handicap, à l'adoption de gestes écoresponsables.



Signature de la charte des associations par J-F Huchet, président de l'Inalco, en janvier 2023

AXE #2**Offrir de nouveaux moyens d'action pour stimuler la participation à la vie démocratique****ACTION 2.1 [96]**

Créer un Bureau de la vie étudiante (BVE), assemblée consultative des élu.e.s des conseils et des représentant.e.s des associations, qui contribuera à l'amélioration de la vie étudiante au sein de l'Inalco en participant à la définition et à la mise en œuvre de la politique de vie étudiante de l'établissement.

ACTION 2.2 [97]

Adopter une charte des élu.e.s étudiant.e.s qui précise les droits et les devoirs des étudiant.e.s élu.e.s et détermine le cadre général des aménagements dont chacun.e peut bénéficier. Elaborée dans le cadre de la prise en compte des publics spécifiques (Cf. action (04)), cette charte doit créer le cadre et les conditions qui offrent aux étudiant.e.s élu.e.s les moyens d'une collaboration active à la vie institutionnelle et démocratique de l'établissement et qui leur permettent de concilier leurs études avec leur engagement.

ACTION 2.3 [98]

Favoriser l'émergence de candidat.e.s pour tous les sièges étudiants dans les différentes instances de l'établissement et encourager la participation aux élections (rédaction d'un guide des candidat.e.s et des instances, information sur le rôle des élu.e.s, communication multicanaux accrue, réunions d'information lors des campagnes, etc.).

ACTION 2.4 [99]

Former, accompagner et visibiliser les élu.e.s (guide de l'élue.e étudiant.e, stages de formations, trombinoscope, présence sur le nouveau portail numérique étudiant et l'application d'établissement, etc.).



Membres élus du BVE

ACTION 2.5 [100]

Mettre en place une plateforme numérique Moodle dédiée aux élu.e.s étudiant.e.s, afin de faciliter la communication entre élu.e.s et avec l'ensemble des étudiant.e.s, de disposer de tous les textes, documents et outils nécessaires à l'exercice de leurs mandats, de faciliter le partage d'expériences.

ACTION 2.6 [101]

Créer un poste de Vice-président.e étudiant.e du Conseil des formations et de la vie étudiante (CFVE) et augmenter le nombre de représentant.e.s étudiant.e.s au sein de ce conseil.

ACTION 2.7 [102]

Mettre en place un Budget participatif étudiant (BPE) dans le cadre de la rédaction du nouveau règlement de la CVEC à l'Inalco, afin de faire des étudiant.e.s les acteur.trice.s de l'amélioration de leur qualité de vie au PLC et de favoriser l'investissement de chacun.e via un modèle inclusif de décision.

AXE #3 Agir en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale

En 2023, l'Inalco inscrit dans un document de cadrage sa politique de responsabilité environnementale, qui établit les engagements de sa communauté enseignante, administrative et étudiante en faveur de la préservation de l'environnement dans ses actions au sein de l'établissement et décline au niveau local le Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR. Les actions listées ci-après et celles qui émergeront sous l'impulsion de l'action 104 correspondent au jalon 13 de ce plan, qui prévoit l'inclusion d'un volet transition écologique et développement sociétal (TEDS) dans les SDVE.

ACTION 3.1 [103]

Développer les « Journées vertes et citoyennes » en écho aux temps forts nationaux ou internationaux, tels que la Semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité (SEES, première semaine d'avril) ou la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD, dernière semaine de novembre), qui permettent de bénéficier d'une communication nationale pour renforcer la sensibilisation sur les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale.

ACTION 3.2 [104]

Faire émerger et financer des projets qui correspondent aux aspirations des étudiant.e.s dans les domaines de la transition écologique, du développement soutenable et de la responsabilité sociétale, notamment grâce aux nouveaux appels à projets qui seront inscrits dans le nouveau règlement de la CVEC de l'Inalco (BPE et AAP-CVEC).

ACTION 3.3 [105]

Impliquer les associations étudiantes, le BVE et l'ensemble des étudiant.e.s dans les actions et les démarches de l'établissement en vue de l'obtention du label DD&RS.

ACTION 3.4 [106]

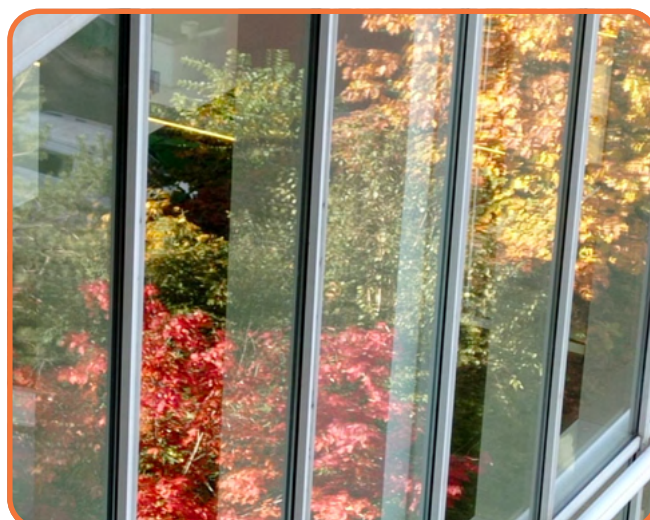
Développer des actions et soutenir les initiatives liées aux questions alimentaires, qui suscitent de réelles attentes de la part des étudiant.e.s, telles que la réduction du gaspillage alimentaire, la proposition de produits biologiques ou locaux, le développement de pratiques alimentaires (végétarisme/véganisme) ou le tri des déchets.

ACTION 3.5 [107]

Développer des actions et soutenir les initiatives qui visent à la réduction des déchets, à l'amélioration du tri des déchets produits et à l'adoption de gestes écoresponsables.

ACTION 3.6 [108]

Végétaliser les espaces extérieurs et intérieurs du PLC.



AXE #4 Encourager et mieux valoriser l'engagement étudiant

ACTION 4.1 [109]

Véhiculer une vision positive et stimulante de l'engagement étudiant au travers d'évènements ponctuels ou récurrents (forum de l'engagement, trophée étudiant, etc.) pour visibiliser et valoriser publiquement les actions menées par les étudiant.e.s au cours de l'année dans le cadre de leur engagement associatif, électif, ou autre.

ACTION 4.2 [110]

Élaborer un règlement afin de mieux encadrer l'UE engagement et de davantage formaliser la reconnaissance des diverses formes que peut revêtir l'engagement étudiant (associatif, électif, bénévole, citoyen, sportif, artistique, etc.). Prévoir un dispositif spécifique pour l'engagement des doctorant.e.s.

ACTION 4.3 [111]

Réviser les textes de cadrage existants et rédiger les nouveaux de manière à faciliter l'engagement étudiant et sa reconnaissance en s'adaptant aux nouveaux besoins (charte des associations, règlement CVEC, statut des élu.e.s étudiante.e.s, etc.).

ACTION 4.4 [112]

Faciliter l'engagement grâce à l'aménagement des études, dans le cadre de la mise en place de la charte des Régimes spéciaux d'études (RSE, Cf. Action 04).

ACTION 4.5 [113]

Développer les dispositifs de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant, tel que le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC).

ENGAGÉ.E.S



Une membre de l'association étudiante Dejima renseigne un.e nouveau.elle étudiant.e

ECHÉANCES ET INDICATEURS

Des étudiant.e.s accueilli.e.s et
respecté.e.s dans leur diversité

55

Des étudiant.e.s en forme et
ouvert.e.s sur la culture

61

Des étudiant.e.s engagé.e.s

65

ACCUEIL ET INTÉGRATION

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Mieux informer et mettre les outils numériques au service de la vie étudiante	► Action 1.1 (01) : Développer un nouvel ENT avec des fonctionnalités étendues pour en faire un guichet numérique unique	Rentrée 2024	Ouverture du portail Statistiques des connexions (nombre, pages vues, etc.) Enquête de satisfaction
	► Action 1.2 (02) : Développer une application mobile en lien avec l'ENT	Rentrée 2024	Déploiement de l'application Nombre de téléchargements de l'application Statistiques des connexions (nombre, services utilisés, etc.)
	► Action 1.3 (03) : Proposer un ensemble de modules de formation en ligne (MOOC ou Moodle) sur la vie étudiante	Trois tranches : Rentrées 2024, 2025, 2026	Nombre de modules créés / suivis / validés par an Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s / ayant validé la formation
Axe #2 Développer des dispositifs d'intégration adaptés pour tou.te.s les primo-entrant.e.s	► Action 2.1 (04) : Promouvoir une politique de prise en compte des publics spécifiques et mettre en place une charte des régimes spéciaux d'études (RSE)	2024	Adoption de la charte des RSE Recensement des RSE mis en place sur la période Nombre de bénéficiaires par RSE et taux d'acceptation des demandes
	► Action 2.2 (05) : Déployer des mesures spécifiques pour les doctorant.e.s primo-entrant.e.s	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des mesures déployées sur la période Nombre de doctorant.e.s accompagné.e.s
	► Action 2.3 (06) : Pérenniser le dispositif d'accueil par les mentors et renforcer l'accompagnement des primo-entrant.e.s par les pairs en développant de nouveaux dispositifs	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Nombre de mentors / heures de mentorat / étudiant.e.s accompagné.e.s par an Liste des nouveaux dispositifs dédiés
	► Action 2.4 (07) : Améliorer l'accueil des étudiant.e.s internationaux.ales dit.e.s <i>free movers</i> , en développant à leur intention les dispositifs et services qui existent déjà pour les étudiant.e.s en mobilité dans le cadre des échanges avec les universités partenaires. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour les doctorant.e.s internationaux.ales	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des mesures déployées sur la période Nombre d'étudiant.e.s accompagné.e.s
	► Action 2.5 (08) : Encourager les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s internationaux.ales et des primo-entrant.e.s	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Bilan des initiatives recensées

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #2 Développer des dispositifs d'intégration adaptés pour tou.te.s les primo-entrant.e.s	► Action 2.6 (09) : Accueillir et intégrer virtuellement les étudiant.e.s à distance	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des mesures déployées sur la période Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 3.1 (10) : Créer de nouveaux événements étudiants afin de renforcer la cohésion entre départements et le sentiment d'appartenance à l'Inalco	Sur la période A partir de 2024	Liste des nouveaux événements Nombre de participant.e.s
Axe #3 Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant.e.s à l'Inalco	► Action 3.2 (11) : Organisation de nouveaux événements institutionnels fédérateurs	Sur la période A partir de 2024	Liste des nouveaux événements Nombre de participant.e.s
	► Action 3.3 (12) : Créer et diffuser des portraits vidéo d'« ambassadeur.rice.s » de l'Inalco	Sur la période A partir de 2024	Nombre de portraits réalisés par an
	► Action 3.4 (13) : Impliquer davantage les étudiant.e.s dans la vie culturelle et scientifique de l'établissement, les associer à l'organisation des événements, notamment culturels, les encourager à participer aux événements scientifiques	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des actions mises en œuvre Nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s
Axe #Transversal Trouver de la place pour...	► Créer des lieux de vie étudiante La création de lieux de vie étudiante et d'espaces dédiés aux rencontres, aux échanges et à la réalisation de projets communs est indispensable pour faciliter la socialisation et l'intégration des étudiant.e.s	Sur la période	Création de nouveaux lieux / nombre de mètres carrés dédiés à la vie étudiante

RESPECTÉ.E.S

HANDICAP

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Formaliser un schéma directeur pluriannuel du handicap (SDPH)	► Action 1.1 (14) : Elaborer un Schéma directeur pluriannuel du handicap	Premier semestre 2025	Mise en place du SDPH
	► Action 2.1 (15) : Editer un guide de l'étudiant.e en situation de handicap et ses versions adaptées	2024	Édition du guide Nombre de guides diffusés
Axe #2 Informier, sensibiliser et former les étudiant.e.s	► Action 2.2 (16) : Créer un document de présentation des situations de handicap à l'intention des étudiant.e.s et des personnels	2024	Édition du document
	► Action 2.3 (17) : Mener une campagne d'information spécifique sur les handicaps invisibles	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Nombre de campagnes menées sur la période
	► Action 2.4 (18) : Créer un guide des besoins spécifiques et des bonnes pratiques à l'intention des enseignant.e.s	2024	Édition du guide
	► Action 2.5 (19) : Développer des mesures spécifiques pour l'information et l'accompagnement des doctorant.e.s en situation de handicap	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des mesures déployées sur la période Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 2.6 (20) : Nommer un.e référent.e handicap dans chaque département et en définir les missions	2024	Mise en place et formation des référent.e.s
	► Action 2.7 (21) : Rédiger et adopter le statut d'étudiant.e en situation de handicap	2024	Rédaction du statut Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires par an Recensement des aménagements mis en place
	► Action 2.8 (22) : Organiser à l'intention des étudiant.e.s une semaine de sensibilisation à la question des handicaps	Sur la période A partir 2023	Nombre d'éditions Nombre d'activités (stands, ateliers, conférences, etc.) Nombre d'étudiant.e.s touché.e.s
	► Action 2.9 (23) : Encourager les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des ESH et mobiliser le Bureau de la vie étudiante (BVE) sur cette thématique	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des actions menées pour susciter les initiatives Bilan des initiatives recensées
	► Action 2.10 (24) : Mettre en place des modules de formation sur le thème du handicap intégrés dans la formation dédiée aux élu.e.s et aux responsables d'associations étudiantes, ainsi que sur la plateforme numérique de formation dédiée à la vie étudiante (Cf. supra action (03))	A partir de la rentrée 2024	Nombre de modules créés / suivis / validés Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s / ayant validé la formation

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #2 Informier, sensibiliser et former les étudiant.e.s	► Action 2.11 (25) : Faire connaître le SDPH lors de séances de présentation aux étudiant.e.s et aux associations	A partir du second semestre 2025	Nombre de séances de présentation Nombre de participant.e.s
	► Action 3.1 (26) : Mise en place d'une politique de parrainage entre un.e ESH primo-inscrit.e et un.e autre étudiant.e	2024	Nombre de binômes formés par an Bilan de l'action
Axe #3 Mener une politique de vie étudiante inclusive à l'égard des ESH s'appuyant sur des pairs et les associations	► Action 3.2 (27) : Développer le statut d'étudiant.e accompagnant.e	2024	Rédaction du statut Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires de ce statut
	► Action 3.3 (28) : Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter des étudiant.e.s volontaires (secrétaires d'examen, preneur.euse.s de notes, tuteur.rice.s, etc.)	Rentrée 2023	Nombre de campagnes menées Nombre de volontaires recruté.e.s
	► Action 3.4 (29) : Favoriser et soutenir le développement d'associations étudiantes en lien avec le handicap et encourager les associations à organiser des événements inclusifs	Sur la période	Nombre d'évènements associatifs inclusifs organisés Création (O/N) d'une association
	► Action 3.5 (30) : Proposer un accompagnement sportif pour chaque ESH	2025	Nombre d'ESH accompagné.e.s
	► Action 3.6 (31) : Développer les moyens et le volume des activités handisport en nouant des partenariats interuniversitaires	Sur la période	Nombre de partenariats Nombre d'activités Nombre d'ESH inscrits
	► Action 3.7 (32) : Développer une communication ciblée concernant les activités sportives spécifiques (handisport) ou mixtes (handi-valide)	Sur la période	Nombre de campagnes de communication menées.
	► Action 3.8 (33) : Organiser un festival culturel annuel autour du handicap	2024	Nombre d'éditions du festival Nombre d'évènements (performances, projections, expositions, etc.) Nombre d'étudiant.e.s touché.e.s
	► Action 3.9 (34) : Prévoir pour les temps forts de la vie de l'établissement une interprétation en LSF	A partir de la rentrée 2023	Nombre et nature des évènements interprétés
Axe #Transversal Trouver de la place pour...	► Aménager des espaces de repli permettant le repos et le calme. Dans le cadre des actions sur l'accessibilité et pour ce qui est des espaces publics (espaces de restauration, BULAC, etc.), il est nécessaire d'envisager une accessibilité intégrée qui profite à tous, notamment aux étudiant.e.s atteint.e.s de handicaps invisibles	Sur la période	Nombre d'espaces aménagés

DISCRIMINATIONS ET HARCÈLEMENT

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation	► Action 1.1 (35) : Renforcer l'information et la prévention en élaborant et diffusant des documents de référence et des supports interactifs pour la prévention et la prise en charge des situations de discrimination, de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles	A partir de la rentrée 2023	Recensement des documents et supports diffusés
	► Action 1.2 (36) : Mettre en œuvre régulièrement des campagnes de communication interne sur l'égalité femmes-hommes et la prévention des VSS	Sur la période	Nombre de campagnes menées
	► Action 1.3 (37) : Participer à la campagne Orange Day	Sur la période A partir de novembre 2023	Nombre d'éditions Nombre d'activités (stands, ateliers, conférences, etc.) Nombre d'étudiant.e.s touché.e.s
	► Action 1.4 (38) : Créer un régime spécial d'études (RSE) pour les étudiantes enceintes et les étudiant.e.s chargé.e.s de famille	2024	Mise en place du RSE Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.5 (39) : Organiser une semaine d'actions pour l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre	Sur la période A partir de mai 2023	Nombre d'éditions Nombre d'activités (stands, ateliers, conférences, etc.) Nombre d'étudiant.e.s touché.e.s
	► Action 1.6 (40) : Organisation d'une semaine d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits humains et des principes fondamentaux de la République	2024	Nombre d'éditions Nombre d'activités (stands, ateliers, conférences, etc.) Nombre d'étudiant.e.s touché.e.s
	► Action 1.7 (41) : Mettre en place des modules de formation sur les thèmes des discriminations, du harcèlement et des VSS intégrés dans la formation dédiée aux élu.e.s et aux responsables d'associations étudiantes, ainsi que sur la plateforme numérique de formation dédiée à la vie étudiante (Cf. supra action 1.3 (03))	A partir de la rentrée 2023	Nombre de modules créés / suivis / validés Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s / ayant validé la formation

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #2 Incarnier notre politique inclusive dans des mesures concrètes représentatives	► Action 2.1 (42) : Engager activement une réflexion en vue d'adopter une communication non-stéréotypée et un protocole rédactionnel non discriminant adaptés aux différents types de communications de l'établissement (courriels, règlements, comptes-rendus, procédures, formulaires, etc.)	2024	Adoption et mise en place du protocole
	► Action 2.2 (43) : définir le cadre réglementaire interne à l'établissement et la procédure du dispositif du « prénom d'usage », qui permet aux étudiant.e.s qui le souhaitent, notamment aux étudiant.e.s trans ou intersexes, de voir reconnu leur droit d'être nommé.e.s et identifié.e.s par un prénom "d'usage" différent de celui de l'état civil (prénom "de naissance") pendant leurs études	Rentrée 2023	Adoption du texte cadre et de la procédure Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires par an
Axe #3 Améliorer la connaissance des actes de discrimination ou de harcèlement et mieux accompagner les victimes	► Action 3.1 (44) : Identifier les discriminations pour mieux les combattre. Réaliser une enquête annuelle qui portera sur les aspects les plus divers de l'égalité, les VSS et les discriminations	Annuelle à partir de 2023-2024	Nombre d'enquêtes réalisées sur la période Bilan des enquêtes
	► Action 3.2 (45) : Impliquer les associations étudiantes dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et toutes les discriminations, les inciter à mettre en place des dispositifs de veille, d'aide et d'information à destination des étudiant.e.s victimes de comportements de ce type, encourager leurs initiatives qui participent à la sensibilisation et à la lutte contre les discriminations	Sur la période	Recensement des dispositifs et des initiatives mis en œuvre par les associations
	► Action 3.3 (46) : Renforcer et pérenniser la cellule d'écoute existante des personnes victimes d'actes de discrimination ou de harcèlement, étendre ses missions à la veille et la sensibilisation, définir un protocole de prise en charge des victimes	2024	Recensement des mesures prises Nombre de signalements Nombre de personnes accompagnées
	► Action 3.4 (47) : Désigner et former une personne référente sur les questions LGBTQ+	2024	Désignation de la personne
	► Action 3.5 (48) : Pérenniser l'accompagnement psychologique et juridique des victimes de VSS actuellement assuré par Woman Safe dans le cadre de l'accord conclu avec ASPC	Sur la période	Pérennisation ou mise en place d'un nouveau partenariat Nombre de personnes accompagnées

SPORT, SANTÉ, BIEN-ÊTRE

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Réduire les freins à la pratique des activités physiques ou sportives et développer l'offre axée bien-être	► Action 1.1 (49) : Envisager l'aménagement de créneaux banalisés dans l'emploi du temps dédiés aux activités culturelles et artistiques	Sur la période	Mise en place des créneaux banalisés
	► Action 1.2 (50) : Améliorer l'information sur les offres existantes proposées dans le cadre de la convention avec UPC ou par le Bureau des sports	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Evolution du taux de connaissance de l'offre
	► Action 1.3 (51) : Développer de nouveaux partenariats, pour accroître le nombre d'activités et de créneaux horaires proposés	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des nouveaux partenariats et des nouvelles offres
	► Action 1.4 (52) : Développer les activités physiques et sportives qui favorisent le bien-être	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des activités développées Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s
	► Action 1.5 (53) : Développer les journées bien-être et prévention sur différentes thématiques, en les étendant sur plusieurs jours	A partir de l'année 2023-2024	Nombre de journées organisées Recensement des activités et des thématiques
	► Action 1.6 (54) : Développer le dispositif Relax'Exams destiné à déstresser et soutenir les étudiant.e.s durant les périodes d'examens	A partir de mai 2023	Nombre de sessions organisées Recensement des dispositifs mis en place Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.7 (55) : Mettre en place un accompagnement spécifique pour les doctorant.e.s	Sur la période	Recensement des dispositifs mis en place Nombre de doctorant.e.s bénéficiaires
Axe #2 Améliorer la prévention et la promotion de la santé	► Action 2.1 (56) : Recruter, former et déployer des Etudiants relais santé (ERS) en partenariat avec UPC	2023-2024	Nombre d'étudiant.e.s recruté.e.s et formé.e.s Enquête de satisfaction
	► Action 2.2 (57) : Renforcer l'information sur l'offre de services de santé existante dans le cadre de la convention avec UPC	Sur la période	Evolution du taux de connaissance de l'offre Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 2.3 (58) : Renforcer les actions de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant	Sur la période	Recensement des actions engagées
	► Action 2.4 (59) : Développer la formation aux premiers secours pour les étudiant.e.s (notamment pour les responsables d'associations, les accompagnant.e.s, etc.)	Sur la période	Nombre de sessions de formation organisées Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #2 Améliorer la prévention et la promotion de la santé	► Action 2.5 (60) : Lutter contre la précarité alimentaire, notamment en facilitant l'accès à l'aide alimentaire d'urgence, en faisant connaître et intervenir l'AGORAE au PLC, en favorisant l'émergence de projets étudiants en lien avec cette question via les appels à projets CVEC	A partir de l'année 2023-2024	Recensement des actions engagées, des projets développés Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 2.6 (61) : Sensibiliser les étudiant.e.s à l'équilibre nutritionnel et contribuer à l'amélioration de leur alimentation	Sur la période	Recensement des actions engagées
	► Action 2.7 (62) : Donner la possibilité aux étudiant.e.s de déjeuner dans de bonnes conditions, notamment par l'instauration d'une pause méridienne et la mise à disposition de fours micro-ondes	2024	Instauration d'une pause méridienne Mise à disposition de fours micro-ondes en libre-service
	► Action 2.8 (63) : Améliorer l'accompagnement et faciliter l'accès aux soins des étudiant.e.s internationaux.ales <i>free movers</i>	Sur la période	Recensement des actions engagées
Axe #3 Améliorer la promotion du sport	► Action 3.1 (64) : Offrir la possibilité aux étudiant.e.s d'intégrer le sport dans leur cursus avec la création d'une UE sport optionnelle, en partenariat avec UPC et dans le cadre de la future offre de formation	Rentrée 2024	Mise en place du partenariat et création de l'UE sport Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 3.2 (65) : Développer et mieux encadrer le dispositif d'accueil et d'accompagnement des sportif.ve.s de haut et bon niveau	Sur la période	Recensement des actions engagées Nombre d'étudiant.e.s SHN bénéficiaires
	► Action 3.3 (66) : Donner davantage de visibilité aux sportif.ve.s de haut niveau et aux équipes de l'Inalco, les impliquer dans la promotion du sport	Sur la période	Recensement des actions de promotion des ESHN Recensement des actions de promotion impliquant les ESHN et les équipes de l'Inalco
	► Action 3.4 (67) : Organiser chaque année la semaine « Fête du sport » (initiations, démonstrations, ateliers, conférences, exposition, etc.)	Edition annuelle A partir de 2023	Nombre d'éditions Recensement des activités proposées dans le cadre de ces semaines
	► Action 3.5 (68) : Organiser des événements sportifs fédérateurs	Sur la période	Recensement des événements organisés

CULTURE

CULTURE

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Lever les freins et susciter l'envie en développant la médiation	► Action 1.1 (69) : Envisager l'aménagement de créneaux banalisés dans l'emploi du temps dédiés aux activités culturelles et artistiques	Sur la période	Mise en place des créneaux banalisés
	► Action 1.2 (70) : Développer l'effort engagé pour rendre l'offre culturelle financièrement plus accessible	Sur la période	Recensement des actions engagées Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.3 (71) : Développer et diversifier l'offre de pratiques artistiques	Sur la période	Recensement des offres développées Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s
	► Action 1.4 (72) : Accueillir des artistes en résidence dans des domaines variés	A partir de 2023-2024	Nombre d'artistes accueilli.e.s en résidence Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans les ateliers
	► Action 1.5 (73) : Développer l'offre de sorties culturelles accompagnées qui préparent en amont les étudiant.e.s à la rencontre avec l'œuvre	Sur la période	Recensement des offres proposées Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.6 (74) : Faire entrer l'art au PLC grâce aux prêts d'œuvres du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France (FRAC) et développer d'autres actions dans le cadre d'un partenariat avec le FRAC	2024	Mise en place d'un partenariat avec le FRAC Recensement des actions réalisées sur la période dans le cadre du partenariat
	► Action 1.7 (75) : Susciter l'intérêt des étudiant.e.s pour la culture scientifique et technique avec le concours des établissements d'ASPC, les impliquer davantage dans la vie et les événements scientifiques de l'Inalco	Sur la période	Recensement des actions engagées Nombre d'étudiant.e.s impliqué.e.s
Axe #2 Rendre l'offre existante plus visible, encourager les pratiques, soutenir les initiatives	► Action 2.1 (76) : Diversifier les canaux de diffusion de l'offre culturelle à destination des étudiant.e.s	Sur la période	Recensement des canaux utilisés Enquête d'impact
	► Action 2.2 (77) : Renforcer la communication autour des ateliers artistiques organisés par les associations étudiantes de l'Inalco et valoriser leurs productions	Sur la période	Recensement des actions engagées Nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans les ateliers
	► Action 2.3 (78) : Encourager et soutenir les initiatives des étudiant.e.s et des personnels grâce à des appels à projets CVEC fléchés sur les pratiques artistiques et culturelles	A partir de 2023 - 2024	Recensement des AAP-CVEC fléchés sur ce thème Nombre de projets réalisés Nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #2 Rendre l'offre existante plus visible, encourager les pratiques, soutenir les initiatives	► Action 2.4 (79) : Elaborer et tenir à jour un annuaire des lieux de répétition, de diffusion, d'exposition ou pourvus d'équipements techniques spécifiques pour certaines pratiques, etc. pouvant être mis à disposition des étudiant.e.s porteur.euse.s de projets artistiques sur l'ensemble du territoire francilien	2024	Réalisation et diffusion de cet annuaire
	► Action 2.5 (80) : Développer un module de formation en ligne (Cf. Action 03) sur l'organisation d'évènements à l'Inalco avec le SEAC	2023-2024	Ouverture du module
	► Action 3.1 (81) : Encadrer et promouvoir le statut d'étudiant.e artiste, dans le cadre de la mise en place de la charte des RSE	2024	Mise en place du RSE EAHN Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 3.2 (82) : Prévoir dans le cadre de la prochaine accréditation la possibilité de valider une UE libre de pratique culturelle et artistique	Rentrée 2024	Mise en place d'une UE de pratique culturelle et artistique. Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
Axe #3 Valoriser les pratiques, les engagements et les talents des étudiant.e.s	► Action 3.3 (83) : Offrir la possibilité de valoriser l'engagement culturel et artistique des étudiant.e.s dans le cadre de l'UE engagement	A partir de la rentrée 2023	Rédaction du nouveau règlement de l'UE engagement Nombre d'étudiant.e.s ayant validé leur engagement culturel et artistique dans le cadre de cette UE
	► Action 3.4 (84) : Créer des événements qui mettent en avant les talents des étudiant.e.s de l'Inalco	Sur la période	Recensement des événements organisés
	► Action 3.5 (85) : Solliciter et valoriser les talents des étudiant.e.s dans le cadre de la communication institutionnelle et des évènements de l'Inalco	Sur la période	Recensement des participations étudiantes

EN FORME

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #1 Soutenir le développement et la diversification des associations	► Action 1.1 (86) : Rédiger une nouvelle charte des associations étudiantes de l'Inalco	2023	Rédaction et première signature de la charte
	► Action 1.2 (87) : Instaurer de nouvelles sources de financement, clarifier les procédures d'attribution des aides et définir des plafonds de financement, dans le cadre de la rédaction du nouveau règlement de la CVEC à l'Inalco	2023	Rédaction du nouveau règlement de la CVEC à l'Inalco, prévoyant ces nouveaux financements Inscription de ces nouveaux financements au budget prévisionnel des emplois de la CVEC
	► Action 1.3 (88) : Mettre en place une plateforme numérique pour accroître la visibilité des associations, faciliter leur communication, mettre une boîte à outils à leur disposition, faciliter le partage d'expériences et les transmissions lors des renouvellements des bureaux	2024	Ouverture de la plateforme
	► Action 1.4 (89) : Instaurer un RSE pour les responsables des associations	2024	Mise en place du RSE Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.5 (90) : Former les membres des associations pour assurer leur montée en compétence dans différents domaines (création d'une association, recherche de financements, gestion de budget, communication événementielle, premiers secours, etc.)	Sur la période A partir de 2023	Recensement des formations proposées Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires
	► Action 1.6 (91) : Accroître la visibilité des associations	Sur la période	Ouverture de la plateforme dédiée et du portail numérique étudiant Evolution du nombre d'adhérent.e.s
	► Action 1.7 (92) : Développer le tissu associatif au sein de l'établissement en encourageant l'émergence d'associations dont l'objet dépasse les limites des aires culturelles et linguistiques	Sur la période	Evolution du nombre d'associations Part des associations dont l'objet est « transversal »
	► Action 1.8 (93) : Développer l'accompagnement des porteur.euse.s de projets avec la création du BVE (création d'association, dossier de PIE, réponse aux appels à projets CVEC et BPE, etc.)	2023	Création du BVE Recensement des actions d'accompagnement menées par le BVE
	► Action 1.9 (94) : Mettre à disposition des associations des lieux supplémentaires répondant au mieux à leurs besoins par le biais de partenariats, en louant des tiers lieux extérieurs ou grâce à l'aménagement de nouveaux espaces au PLC	Sur la période	Evolution du nombre de lieux : Aménagés au PLC Loués à l'extérieur Mis à disposition dans le cadre de partenariats

Axes / Actions	Echéance	Indicateurs
Axe #1 Soutenir le développement et la diversification des associations	Sur la période A partir de la rentrée 2023	Recensement des actions engagées auprès des associations
Axe #2 Offrir de nouveaux moyens d'action pour stimuler la participation à la vie démocratique	2023	Création du BVE
	2023	Rédaction et première signature de la charte
	2023 2025 2027	Recensement des actions engagées à l'occasion des élections
	Sur la période	Recensement des actions de formation
	2023	Ouverture de la plateforme
	2023	Création du poste de VPE du CFVE Augmentation du nombre de représentant.e.s étudiant.e.s au CFVE
	2023 2024	Mise en place du BPE dans le nouveau règlement de la CVEC Lancement du premier appel à projet BPE Nombre d'AAP / de projets déposés / de projets réalisés sur la période

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #3 Agir en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale	► Action 3.1 (103) : Développer les « Journées vertes et citoyennes » en écho aux temps forts nationaux ou internationaux, tels que la Semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité ou la Semaine européenne de la réduction des déchets	Sur la période A partir de 2023	Nombre de journées Recensement des activités et intervenant.e.s
	► Action 3.2 (104) : Faire émerger et financer des projets qui correspondent aux aspirations des étudiant.e.s dans les domaines de la transition écologique, du développement soutenable et de la responsabilité sociétale, notamment grâce aux AAP-CVEC et au BPE	2023 2023 Sur la période	Mise en place des AAP CVEC dans le nouveau règlement de la CVEC Lancement du premier appel à projet sur ces thématiques Nombre d'AAP / de projets déposés / de projets réalisés sur la période
	► Action 3.3 (105) : Impliquer les associations étudiantes, le BVE et l'ensemble des étudiant.e.s dans les actions et les démarches de l'établissement en vue de l'obtention du label DD&RS	Sur la période	Bilan des actions engagées
	► Action 3.4 (106) : Développer des actions et soutenir les initiatives liées aux questions alimentaires, telles que la réduction du gaspillage alimentaire, la proposition de produits biologiques ou locaux, le développement de pratiques alimentaires ou le tri des déchets	Sur la période A partir de 2023	Recensement et bilan des actions et des initiatives liées à l'alimentation
	► Action 3.5 (107) : Développer des actions et soutenir les initiatives qui visent à la réduction des déchets, à l'amélioration du tri des déchets produits et à l'adoption de gestes écoresponsables	Sur la période A partir de 2023	Recensement et bilan des actions et des initiatives liées au problème de la réduction des déchets
	► Action 3.6 (108) : Végétaliser les espaces extérieurs et intérieurs du PLC	Sur la période	Recensement et bilan des projets développés
Axe #4 Encourager et mieux valoriser l'engagement étudiant	► Action 4.1 (109) : Véhiculer une vision positive et stimulante de l'engagement étudiant au travers d'événements ponctuels ou récurrents pour visibiliser et valoriser publiquement les actions menées par les étudiant.e.s dans le cadre de leur engagement	Sur la période	Recensement et bilan des actions et événements organisés

Axes / Actions		Echéance	Indicateurs
Axe #4 Encourager et mieux valoriser l'engagement étudiant	► Action 4.2 (110) : Élaborer un règlement afin de mieux encadrer l'UE engagement et de davantage formaliser la reconnaissance des diverses formes que peut revêtir l'engagement étudiant. Prévoir un dispositif spécifique pour l'engagement des doctorant.e.s	Rentrée 2023	Adoption et mise en œuvre du règlement
	► Action 4.3 (111) : Réviser les textes de cadrage existants et rédiger les nouveaux de manière à faciliter l'engagement étudiant et sa reconnaissance en s'adaptant aux nouveaux besoins (charte des associations, règlement CVEC, statut des élu.e.s étudiante.e.s, etc.)	Sur la période	Textes adoptés ou révisés sur la période qui prennent en compte la valorisation de l'engagement étudiant
	► Action 4.4 (112) : Faciliter l'engagement grâce à l'aménagement des études, dans le cadre de la mise en place de la charte des Régimes spéciaux d'études	2024	Mise en place des RSE Nombre d'étudiant.e.s bénéficiaires d'un RSE au titre de leur engagement
	► Action 4.5 (113) : Développer les dispositifs de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant (PEC, etc.)	Rentrée 2024	Mise en place du PEC (ou dispositif équivalent)

ENGAGÉ.E.S



terrasse de la caf taria du CROUS

GLOSSAIRE

AAP : Appel À Projets
 ASPC : Alliance Sorbonne Paris Cité
 BPE : Budget Participatif Étudiant
 CFVE : Conseil des Formations et de la Vie Étudiante
 CLE : Caution Locative Étudiante
 CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
 CoCVEC : Commission Contribution Vie Étudiante et de Campus
 CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
 CVEC : Contribution Vie Étudiante et de Campus
 DD&RS : Développement Durable & Responsabilité Sociétale
 DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 EAHN : Étudiant.e Artiste de Haut Niveau
 ENT : Espace Numérique de Travail
 ERS : Etudiant.e Relai Santé
 ESH : Étudiant.e en Situation de Handicap
 ESHN : Étudiant.e Sportif.ve de Haut Niveau
 FLE : Français Langue Étrangère
 FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain
 Free mover : Désigne un.e étudiant.e étranger.ère inscrit à l'Inalco en dehors des programmes d'échange Erasmus ou bilatéraux avec les universités partenaires de l'établissement.
 LSF : Langue des Signes Française
 OVE : Observatoire de la Vie Étudiante
 PAEH : Plan d'Accompagnement de l'Étudiant.e en Situation de Handicap
 PEC : Portefeuille d'Expériences et de Compétences
 PIE : Projet d'Initiative Etudiante
 PLC : Pôle des Langues et Civilisations
 REVE : Service Réussite Étudiante et Vie Étudiante
 RI : Relations Internationales
 RSE : Régime Spécial d'Études
 SDPH : Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap
 SDVE : Schéma Directeur de la Vie Étudiante
 SEAC : Service de l'Évènementiel et de l'Action Culturelle
 SSU : Service de Santé Étudiante
 SUAPS : Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives
 SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
 UPC : Université Paris Cité
 VPE : Vice-Président.e Étudiant.e

Crédit photos

- © Inalco
- © Macaluso - p.24
- © Praveen Bisht - p.38
- © Louette Seima - p.40
- © Vincent Ruiz - p.45
- © Elisabeth Collard - p.8-9, 27, 31, 51

ENGAGÉE

www.inalco.fr

DIVERSITÉ

ÉCOUTANTES

RENFORME